



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE LUNDI VINT NEUF JANVIER à DIX-HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER

Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD (affaire 1)

Catherine ESTOUP représentée par Marie-Hélène WEBER (affaire 1)

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE

Richard CORVAISIER représenté par Jacques BURGUIERE (affaires 1 à 2)

Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Matthieu PERROT rejoint la séance avant le vote de l'affaire 2 (représenté par Gérard SIGAUD pour l'affaire 1)

Catherine ESTOUP rejoint la séance avant le vote de l'affaire 2 (représentée par Marie-Hélène WEBER pour l'affaire 1)

Richard CORVAISIER rejoint la séance avant le vote de l'affaire 3 (représenté par Jacques BURGUIERE pour l'affaire 1 et 2)

ABSENT EXCUSÉ :

Jean-Baptiste PRINGUEY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aude RUMEAU

Le quorum est atteint

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. COMMUNICATION AU CONSEIL DES DÉCISIONS DU MAIRE**
- 2. FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 - CONTRIBUTIONS DIRECTES - VOTE DES TAUX APPLICABLES EN 2024**
- 3. FINANCES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024**
- 4. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2024**
- 5. FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 - MONTANT DES SUBVENTIONS OCTROYÉES AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES**
- 6. FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 - VERSEMENT D'ACOMPTES AUX ASSOCIATIONS EN DÉBUT D'ANNÉE AU TITRE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**
- 7. FINANCES – ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENTS POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT FAISANT L'OBJET D'AP/CP**
- 8. FINANCES - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HABITATIONS ÉCONOMIQUES (SFHE) – SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ POUR L'ACQUISITION EN VEFA D'UN ENSEMBLE DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX EN ACCESSION EN BRS (BAIL RÉEL SOLIDAIRE) RUE ARCHIMEDE – ZAC EURÊKA**
- 9. APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT HÉRAULT ÉNERGIES POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES NEUFS ET/OU OCCASIONS**
- 10. FONCIER : CESSION À TITRE ONÉREUX DE LA PARCELLE CADASTRÉE CK 166 - 8 CHEMIN DES CHÊNES**
- 11. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
- 12. PERSONNEL COMMUNAL - MISE À JOUR DES MONTANTS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS ET D'HÉBERGEMENT ENGAGÉS PAR LES AGENTS DANS LE CADRE DE DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES LIÉS À UNE MISSION**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire

« Je crois, Jean, que tu voulais faire une déclaration ? Prends le micro, s'il te plaît, Jean. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Je voulais faire un petit point sur l'actualité nationale, en particulier sur la situation agricole. Vous savez que je suis ingénieur agronome, donc c'est quelque chose qui me touche particulièrement. En premier lieu donc, la semaine dernière, il y a quand même eu une jeune femme agricultrice et sa fille qui sont mortes lors d'un blocage. C'était un accident, mais pour moi, c'est quand même inconcevable que, quelles que soient les circonstances, on puisse mourir dans la France du XXI^e siècle en manifestant pour défendre ses positions. Je crois que les situations aux portes de l'Europe, avec les centaines de morts qui ont lieu chaque jour, nous habituent trop à cette violence. Ça, c'est le premier point. Deuxième point, c'est sur la transition que doivent faire les agriculteurs actuellement, une transition difficile pour chacun d'eux. C'est une transition qui s'impose par les conditions climatiques et aussi par les conditions, je dirais, économiques dues à l'augmentation du prix des carburants qui est liée à la situation internationale. En fait, cette transition, donc, si on veut que cette transition écologique soit juste, il va falloir modifier significativement la politique agricole commune puisqu'actuellement, je voudrais rappeler que 20 %... moins de 20 % des aides de la politique agricole commune vont aux petites exploitations. Plus de la moitié, plus de 80 % vont aux plus grandes exploitations. La moitié pourtant de ces aides devrait aller aux exploitations les plus fragiles qui sont présentes en Occitanie, en zone de montagne particulièrement, pour les accompagner vers des pratiques plus vertueuses. Ensuite, cette transition, et on va le voir au moment des élections européennes, cette transition ne peut être qu'européenne. En effet, le prélèvement du prix du CO2 sur le gasoil, qui est un objectif de cette transition, doit être le même pour tous les agriculteurs européens. C'est une taxation donc qui devrait être effectuée au niveau de l'Europe et être reversée entièrement dans le second pilier de la politique agricole commune, second pilier qui sert justement à assurer la transition écologique de l'agriculture. Ensuite, cette transition, un des objectifs de cette transition, c'est d'assurer un revenu décent à tous les agriculteurs... c'est d'assurer un revenu décent à tous les agriculteurs. Pour cela, il y a des moyens qui sont possibles — je ne dis pas qu'ils sont simples. En particulier, il faut protéger les agriculteurs de l'Occitanie et de la France des importations qui sont faites sous des normes qui n'ont pas les normes de qualité et d'exigence que celles que l'on a en France. Une des propositions qui peut être faite, c'est d'assurer qu'il y ait un label européen pour toutes les normes européennes et que ce label s'applique donc à toutes les exploitations qui exporteraient de leur pays pour importer en Europe des produits agricoles. C'est un mécanisme qui est déjà en partie en place, lors de l'accord international qu'a passé l'Union européenne avec le Canada. Voilà, je ne vais pas détailler des pistes, mais je pense qu'il y a des pistes qui peuvent être mises en place. De notre côté, en tant que collectivité locale responsable, on a aussi les moyens d'agir et en allant au-delà de la loi EGAlim, nous allons dans le prochain appel d'offres, assurer un volume d'achat aux produits sous label biologique de qualité et particulièrement en produits locaux issus de l'Occitanie. En effet, je voudrais rappeler qu'aucun agriculteur, dans les manifestations ou dans leurs prises de position, ne demande à passer sous un statut de salarié d'une entreprise ou d'une collectivité. Ce que demande chaque agriculteur, c'est simplement de pouvoir vivre décemment de son revenu. En conciliant les exigences de qualité alimentaire, de prix aux familles et le soutien aux agriculteurs de notre territoire, nous allons donc demander à nos fournisseurs d'avoir plus de trois quarts de produits d'origine d'Occitanie. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci, Jean, pour ton intervention. On repasse donc à l'ordre du jour, communication au Conseil des décisions du Maire. »

N° 2024/01-01 COMMUNICATION AU CONSEIL DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnau-le-Lez, communique au Conseil Municipal les décisions prises en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du Conseil Municipal, depuis le 23 novembre 2023.

DÉCISION N° 2023-11-381

Signature d'un contrat de prestation de service avec Fit Family pour la mise à disposition d'une salle d'éveil corporel en présence d'un animateur pour l'année 2024. Le prix de l'intervention s'élève à 7.20 €/h TTC par enfant.

DÉCISION N° 2023-11-382

Signature d'un contrat de prestation de service avec Sébastien PUCCINELLI pour la supervision de l'équipe d'accueillants du LAEP de Castelnau-le-Lez pour l'année 2024. Le prix de l'intervention s'élève à 120 € TTC de l'heure.

DÉCISION N° 2023-11-383

Signature d'un contrat de prestation de service avec Guilhem CLEOPHAS pour la mise en place d'ateliers sensoriels pour l'année 2024. Le prix de l'intervention s'élève à 55 €/h TTC par séance d'une heure.

DÉCISION N° 2023-11-384

Signature d'un contrat de prestation de service avec Marjorie MEEUS pour la mise à en place d'ateliers d'éveil corporel pour l'année 2024. Le prix de l'intervention s'élève à 55 €/h TTC par séance d'une heure.

DÉCISION N° 2023-11-385

Signature d'un contrat de prestation de service avec Catherine DELAUNAY pour la mise en place d'ateliers d'éveil musical et d'animations musicales à thème pour l'année 2024. Le prix de l'intervention s'élève à 57.50 €/h TTC par séance d'une heure d'éveil musical et 88 €/h TTC pour les animations musicales à thème.

DÉCISION N° 2023-11-386

Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Action d'espace. La représentation du spectacle « Les Brigades Chorégraphiques » prévue le 20 octobre 2023 ayant été annulée, les parties se sont accordées pour le report le 9 décembre 2023. Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

DÉCISION N° 2023-11-387

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association Diocésaine de Montpellier pour l'utilisation de l'espace Lagoya et de l'espace traiteur le samedi 2 décembre 2023. Le Kiasma est mis à disposition gracieusement dans le cadre d'une ordination.

DÉCISION N° 2023-11-388

Signature d'une convention mise à disposition du Kiasma avec le Comité Social et Économique du Groupe FDI Habitat pour l'utilisation de l'espace Lagoya le 21 décembre 2023. Le Kiasma est mis à disposition contre 1 750 € TTC.

DÉCISION N° 2023-11-389

Signature d'un contrat de coproduction avec la compagnie En transition afin de participer financièrement à la création du spectacle « Enfin ». L'apport financier de la Ville, s'élève à 1 500 € nets de taxes.

DÉCISION N° 2023-12-390

Signature d'un bail, situé 1 Place Pierre Mendès France, pour une durée d'un an pour le relogement des bureaux du syndicat Force Ouvrière de Castelnau-le-Lez. le loyer annuel est fixé à 6 372 €.

DÉCISION N° 2023-12-391

Signature de l'avenant n° 01 en plus-value, au marché de maintenance et d'exploitation des installations CVC et de production E.C.S, pour un montant total de 39 142 € HT, correspondant) une augmentation de 10.63 % du montant initial du marché.

DÉCISION N° 2023-12-392

Signature d'une convention de mise à disposition de courts de tennis municipaux pour l'organisation exclusive de cours particulier avec Monsieur MANVEYLAN Mushegh.

DÉCISION N° 2023-12-393

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association « Hérité Cancer » pour l'utilisation de l'espace Lagoya, du hall et de l'espace traiteur le 20 décembre 2023. Un gala et une vente aux enchères sont organisés. Le Kiasma est mis à disposition gracieusement.

DÉCISION N° 2023-12-394

Signature d'un contrat de cession avec la SAS Atelier Théâtre Actuel, pour la diffusion d'une représentation du spectacle « L'invention de nos vies » le 9 janvier 2024 au Kiasma. Le prix de la cession s'élève à 13 345.75 € TTC.

DÉCISION N° 2023-12-395

Signature d'un contrat d'ateliers musicaux dans le cadre de la convention « projet d'accompagnement avec l'Orchestre de Chambre du Languedoc (OCL) et l'école de musique de Castelnau-le-Lez. Le montant du contrat est de 600 € TTC.

DÉCISION N° 2023-12-396

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association Cédéladanse pour l'utilisation de l'Auditorium Maurice Ravel, la salle polyvalente Espace Lagoya, les espaces-bars et l'espace traiteur du 15 au 17 décembre 2023. L'association y organisera le concours international de danse.

DÉCISION N° 2023-12-397

Signature d'un contrat de cession avec l'association LOLI EVENTS pour la représentation du spectacle LOLI MONDE lors du banquet des aînés qui se déroulera le 4 janvier 2024 au Palais des Sports. Le prix de la cession s'élève à 3 500 €.

DÉCISION N° 2023-12-398

Signature d'une convention avec le Fonds régional d'art contemporain Occitanie Montpellier pour le prêt d'œuvres de l'artiste Pep Agut qui seront présentées lors de l'exposition « Jardins Publics » du 17 janvier au 28 février 2024 au Kiasma. Le montant à régler au FRAC s'élève à 3 000 € nets de taxe.

DÉCISION N° 2023-12-399

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association ZEPETRA pour l'utilisation de l'Auditorium Maurice Ravel, l'espace Lagoya les espaces-bars et le hall le samedi 13 janvier 2024.

DÉCISION N° 2023-12-400

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association Tennis Club Castelnauvien pour l'utilisation de l'espace Lagoya, les espaces-bars et le hall le dimanche 21 janvier 2024. Dans le cadre du loto annuel, le Kiasma est mis à disposition gracieusement.

DÉCISION N° 2023-12-401

Signature des marchés de travaux d'aménagement du Parc Vincent Sablé pour les montants suivants :

- Lot 01 – démolition – terrassements – revêtements – maçonneries – mobilier – Entreprises PSP SAS et URBAN'NT SAS pour un montant de 222 738 € TTC.
- Lot 2 – Platelage bois – Entreprise PHILIP FRÈRES SAS pour un montant de 130 628.40 € TTC.
- Lot 3 – Végétalisation des berges – Entreprise SERPE SAS pour un montant de 34 509.12 € TTC.

DÉCISION N° 2023-12-402

Signature du contrat de travaux d'amélioration de la GTB du pôle petite enfance « Madiba » avec la société MAINTENANCE EXPLOITATION TÉLÉGESTION d'un montant total global et forfaitaire de 29 975.19 € TTC.

DÉCISION N° 2023-12-403

Signature de l'avenant en plus-value au marché n° 2023057 relatif aux travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la DAP, avec VIP PLUS pour un montant de 4 347.50 € HT.

DÉCISION N° 2023-12-404

Signature d'un contrat de cession avec l'association Compagnie des Perspectives pour la diffusion de deux représentations du spectacle « Caligula » le 27 février 2024 au Kiasma. Le montant de la cession s'élève à 14 139,11 € TTC.

DÉCISION N° 2023-12-405

Signature d'un contrat d'hébergement et d'infogérance pour les solutions informatiques AGORA PLUS du portail Famille et des modules. Le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an. Le coût annuel est de 4 950 € HT.

DÉCISION N° 2023-12-406

Signature d'un contrat de maintenance pour les solutions informatiques AGORA PLUS. Le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an. Le coût annuel est de 9 395 € HT.

DÉCISION N° 2023-12-407

Signature d'une convention de partenariat entre la ville et le collègue Frédéric Bazile. Dans l'enceinte du collège seront menés des ateliers par l'animateur du point info jeunes pour des actions éducatives et d'accompagnement sur des thématiques d'information jeunesse.

DÉCISION N°2024-01-01

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille BAZIA pour un montant total de 61.10 €

DÉCISION N°2024-01-02

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille COLOMER REGIS pour un montant total de 47.70 €

DÉCISION N°2024-01-03

Versement APE 4ème trimestre 2023 CONILL GUILLOIS pour un montant total de 48.88 €

DÉCISION N°2024-01-04

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille DEBIEU ERAMBERT pour un montant total de 144 €

DÉCISION N°2024-01-05

Versement APE 4ème trimestre 2023 JACCOD ORSONI pour un montant total de 89.20 €

DÉCISION N°2024-01-06

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille KERVELLA CASSE pour un montant total de 49.60 €

DÉCISION N°2024-01-07

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille LECOT DAPOIGNY pour un montant total de 36.60 €

DÉCISION N°2024-01-08

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille LOMBARDO RIGOLLOT pour un montant total de 91.80 €

DÉCISION N°2024-01-09

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille MADET PEY pour un montant total de 90.60 €

DÉCISION N°2024-01-10

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille MAHEUX pour un montant total de 108.60 €

DÉCISION N°2024-01-11

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille RAHMA OUAZANI pour un montant total de 228 €

DÉCISION N°2024-01-12

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille PATERSON SYMIAKAKIS pour un montant total de 58.50 €

DÉCISION N°2024-01-13

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille HENON REISING pour un montant total de 45.40 €

DÉCISION N°2024-01-14

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille CONILL GUILLOIS pour un montant total de 187.20 €

DÉCISION N°2024-01-15

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille ROUILLON BLANCHON pour un montant total de 53.10 €

DÉCISION N°2024-01-16

Versement APE 4ème trimestre 2023 Famille SICARD PRUNIER pour un montant total de 17.10 €

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions du Maire.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER représenté par Jacques BURGUIERE, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2024/01-02 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 - CONTRIBUTIONS DIRECTES - VOTE DES TAUX APPLICABLES EN 2024

Matthieu PERROT et Catherine ESTOUP rejoignent la séance avant le vote de l'affaire n° 2

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville est composé de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires,

Dans ce contexte :

Vu l'article L1639 A du Code Général des Impôts

Conformément aux orientations budgétaires présentées en décembre 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour 2024 sur le maintien des taux d'imposition votés en 2023 pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (54,11 %), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (115,01 %) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (16,36 %, non comprise la majoration votée le 25/09/2023).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur François BROTHIER

« Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Tout d'abord, Monsieur le Maire, je tiens à signaler que la délibération telle qu'elle est écrite pourrait être mal interprétée, car celle-ci fait état, je cite, du maintien des taux d'imposition votés en 2023.

Alors que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est augmenté de 60 % suite à une décision que vous avez prise dans un Conseil Municipal antérieur. J'ai bien lu que c'était... à la fin de la phrase, il est marqué « non comprise la majoration », mais enfin, parler de maintien, c'est un tout petit peu abusif. Notre groupe Une troisième voie pour Castelnau avait voté contre la hausse de

ce taux et vous aviez préféré l'augmenter au maximum légal. Le taux présenté aujourd'hui est en fait de 26,17 % lorsque l'on inclut la majoration de 60 %, alors que l'année dernière, le taux présenté était de 16,36 %. Il s'agit bien là d'une hausse spectaculaire d'un des trois taux d'imposition décidés au niveau communal par votre majorité, appuyée par le groupe Ensemble pour Castelnau. Je rappelle que cette taxe dite sur les résidences secondaires impacte les Castelnauiens qui sont en double résidence du fait d'une activité professionnelle éloignée de Castelnau. Notre ville n'est pas une ville touristique et le nombre de locations en Airbnb visé par cette mesure est très limité. Cette surtaxation impacte donc beaucoup d'habitants qui sont de vrais Castelnauiens. Concernant l'impôt le plus important, la taxe foncière sur le bâti, vous proposez de maintenir son taux au niveau toujours extrêmement élevé de 54,11 %. Je rappelle que dans les chiffres, notre taux est supérieur de 38 % à la moyenne des villes comparables dans la France entière — strate des villes de 20000 à 50000 habitants. Je sais que Monsieur DEWINTRE va nous présenter, comme d'habitude et comme chaque année, une comparaison avec les trois ou quatre villes de l'Hérault qui ont un taux supérieur au nôtre ou à peu près égal, et il va aussi nous comparer avec quelques villes d'Occitanie qui ont un mauvais taux, mais avons-nous vocation à être parmi les plus mauvais en termes de fiscalité ? Pour notre part, nous ne nous y résoudrons pas. Regardons tout simplement juste autour de nous. Nous avons le quatrième taux le plus élevé de la métropole sur 31 communes. Toutes les villes voisines, Le Crès, Clapiers, Jacou, ont des taux très inférieurs aux nôtres. Même Montpellier a un taux plus bas. Est-ce que ces villes voisines ont des équipements ou des services de moins bonne qualité que nous ? Non, bien sûr. Par ailleurs, du fait de l'augmentation de la base de référence calculée au niveau national, la taxe foncière a augmenté de 7,1 % en 2023 et augmentera encore de près de 4 % en 2024. Pour répondre à votre argument, qui consistait à dire, " ce n'est pas moi, c'est l'État ", le ministre des Finances a rappelé que ces hausses n'étaient absolument pas inéluctables puisque les communes ont la possibilité de les amortir partiellement ou totalement en modifiant leurs taux. Certaines communes l'ont fait d'ailleurs. L'année dernière, nous vous avons proposé d'amortir la hausse de la taxe foncière que vous proposiez, mais votre majorité, unie avec l'opposition d'Ensemble pour Castelnau, s'y était opposée. Nous considérons toujours qu'il n'est pas normal que les Castelnauiens subissent une fiscalité très supérieure à celle des villes voisines et nous réitérons notre demande cette année : nous proposons de maintenir la taxe foncière en valeur au même niveau qu'en 2023 et ainsi, de faire varier le taux afin d'absorber l'augmentation de la base de référence. J'attire votre attention sur le fait que beaucoup de propriétaires qui subissent cette taxe foncière très élevée ont des difficultés liées à l'inflation en général et à l'augmentation des coûts de l'énergie en particulier. Ce ne sont pas d, entre guillemets, riches propriétaires assis sur un tas d'or, comme certains de vos proches ont pu le dire. Beaucoup d'entre eux sont primo-accédants, souvent fortement endettés, et ont été exonérés de taxe foncière pendant quelques années. Ils subissent maintenant de plein fouet une taxe très élevée dans une période difficile. Bien sûr, pour maintenir en valeur la taxe foncière à son niveau de 2023, il faudra mieux maîtriser les dépenses de la Ville. C'est pourquoi nous continuons de vous demander de réviser le plan d'investissement de la Ville en supprimant ceux qui sont inutiles, superfétatoires et sans forte demande des habitants, et de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement. Les deux mesures que nous vous proposons, qui ont pour objet, je vous le rappelle, de maintenir la pression fiscale au même niveau qu'en 2023, auront les impacts suivants sur le tableau des recettes que vous avez présenté : suppression de l'augmentation de 60 % de la taxe d'habitation, -143 843 € ; abaissement du taux de la taxe foncière sur le bâti, -859 300 €.

Nous proposerons dans la délibération suivante concernant le budget une diminution des dépenses à la hauteur de ces moindres recettes. Monsieur le Maire, j'espère que vous accepterez cette fois-ci nos amendements. Je vous rappelle que dans votre programme, vous promettiez, je cite, je vous cite Monsieur le Maire : " Dans le mandat 2020-2026, poursuite de la baisse de la fiscalité communale ".

Cela figure à la page 12 de votre programme. 2024 est l'avant-dernier budget de plein exercice qui impactera votre mandat. Il est temps que vous respectiez votre parole donnée. Nous vous y aidons par cette proposition. Je vous remercie. Et donc c'est l'objet de l'amendement que j'ai présenté ».

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Merci de me donner la parole. Oui, j'avais quelques informations complémentaires à apporter. D'abord, j'ai exactement les mêmes chiffres que Monsieur BROTHIER, donc c'est vrai que chaque année, je suis assez surpris qu'on se compare toujours aux plus mauvais dans le département, à la région. Donc effectivement, on est de parmi les communes de l'Hérault qui sont les plus imposées, pour les trois taux d'ailleurs. François n'a pas parlé du taux de taxe foncière sur le non bâti, mais là, il est de 115 % contre 55 % en moyenne en France. Cela concerne, il est vrai, peu de parcelles, mais c'est quand même à remarquer. Donc nous avons déjà une fiscalité élevée pour la commune de Castelnaud. Bon. De notre côté, nous prenons acte que vous n'augmentez pas les taux de taxe sur le foncier bâti. C'est l'outil aujourd'hui qui constitue quasiment le seul réel levier qui reste à la commune. Et nous savons que la bonne dynamique haussière des recettes fiscales est avant tout due à deux variables exogènes qui sont, premièrement, la très forte augmentation de la population (4 % par an, c'est très élevé) et puis la forte hausse des bases fiscales, qui sont indexées sur la valeur locative et qui ont fortement augmenté ces dernières années également et qui compensent la forte inflation de ces deux dernières années. Je confirme effectivement que nous sommes à un taux proche de 40 %, supérieur à la moyenne française. Donc avec tous ces éléments déjà élevés, si en plus de ces deux facteurs de hausse, on appliquait une hausse du taux d'imposition en augmentant la pression fiscale, ce serait carrément, je dirais, presque indécent vis-à-vis de la population. Donc une hausse serait inenvisageable, une baisse se discute, mais si on l'augmentait, ce taux, on aurait un effet à la fois cumulatif et multiplicateur qui serait très difficile, voire impossible à justifier auprès des Castelnaudais. Je dis cela parce que vous dites qu'à chaque fois, on ne les baisse pas, on ne les baisse pas, mais bon, quand c'est haut, il n'y a pas besoin de baisser... il n'y a pas besoin de les augmenter. Voilà. Ce sont mes remarques sur ce chapitre. Merci. »

Monsieur Gassien GAMBIER

« Merci et bonsoir à toutes et tous. J'ai beau avoir l'habitude de certaines interventions de l'opposition aussi ubuesque que déplacée parfois, mais je n'en reste pas moins surpris, surtout quand on parle du sujet des impôts. On répète que depuis 18 ans, à Castelnaud, nous n'avons pas augmenté les impôts, aucune augmentation, exceptée l'année dernière où on a décidé de taxer les résidences secondaires inhabitées, donc on parle de maison de vacances. Si vous avez des chiffres, Monsieur BROTHIER, des occupations commerciales, des locaux ou bien d'Airbnb, j'aimerais bien les avoir parce que même nos services ont du mal à les obtenir puisqu'on est surtout sur la première année, donc on est en train de les mettre en place. Dans tous les cas, il s'agit concrètement de personnes qui ont bien plus d'argent que la moyenne pour se permettre d'avoir une maison secondaire sur notre commune, au vu du prix de l'immobilier aujourd'hui. Alors non seulement nous n'augmentons pas les impôts à Castelnaud, mais vous vous permettez quand même de nous faire des leçons de fiscalité, alors que la seule augmentation à laquelle les Castelnaudais doivent faire face aujourd'hui, c'est celle de la valeur cadastrale qui est appliquée par le gouvernement et cette valeur est multipliée par un taux que nous allons voter et il ne va pas bouger, ce taux.

Le plus ironique de la chose, à mon humble avis, cela reste quand même vous trois derrière moi, mes trois opposants, qui soutiennent mordicus l'action du gouvernement. Il y en a même un qui fait partie du bureau national de Renaissance, qui est actuellement au pouvoir. Donc aucun doute sur le principe que vous souteniez toutes les actions qui sont mises en place, donc, vous soutenez également cette

hausse de la valeur cadastrale qui est indexée sur l'inflation, donc elle pourrait paraître normale. Mais vous, vous proposez que nous baissions le taux actuel pour compenser cette mesure gouvernementale. C'est de la schizophrénie, c'est de la mauvaise foi, je ne comprends pas bien : en fait, il faudrait qu'on corrige l'action du gouvernement que vous soutenez. C'est pareil, d'ailleurs, quand vous expliquez que l'État a compensé entièrement la suppression de la taxe d'habitation alors que le gouvernement s'est basé sur les taux de 2017. D'après le vice-président de l'AMF et président du comité des finances locales, la différence est quand même estimée à 1 million d'euros en moins pour les collectivités territoriales entre 2020 et 2021. Donc désolé, mais pour ma part, je reste convaincu que malgré l'inflation et malgré la hausse considérable des coûts de fonctionnement auxquels les services de la commune doivent actuellement et quotidiennement s'adapter, je reste convaincu que nous faisons le choix le plus social et le plus populaire. On n'augmente pas les impôts, pas la taxe. Évidemment, on ne peut pas se tirer une balle dans le pied quand on parle du budget et pour clôturer le budget, alors on essaye de le faire depuis 18 ans avec un taux qui ne bouge pas. Je trouve cela assez remarquable. Oui, cela fait partie des valeurs hautes en termes de taxe foncière, mais on a quand même des services de qualité. Je terminerai juste mon propos pour remercier des agents publics qui permettent d'améliorer la qualité de notre service public tout en diminuant les coûts de son fonctionnement, puisqu'aujourd'hui, il est réellement là, l'enjeu, c'est-à-dire de maintenir un niveau de service public comme il y a à Castelnaud, tout en essayant d'optimiser et de diminuer les coûts de son fonctionnement. Voilà, merci. »

Monsieur Julien MIRO

« Merci, Monsieur le Maire, de donner la parole. Ayant été cité ou à demi cité, je me permets de répondre. Merci, Monsieur GAMBIER, vous lisez très bien votre texte, merci beaucoup. Sur la hausse des impôts, juste pour conclure avec cela, de toute façon, il y a quelque chose qui est assez évident, c'est que chacun reçoit son imposition chez soi et chacun peut comparer l'imposition d'une année avec l'imposition de l'année précédente. Donc tout le monde pourra comparer les euros payés cette année, les euros payés l'année dernière. Moi, je tiens à disposition, si vous le voulez Monsieur GAMBIER, les éléments de pas mal de Castelnaudais qui sont un peu inquiets de cette hausse de la taxe foncière. Sur l'idée de dire toujours " ce n'est pas moi, c'est les autres ", je crois que c'est un peu fuir ses responsabilités. Finalement, ce qui impacte les Castelnaudaises et les Castelnaudais, c'est le montant qu'ils ont à payer, peu importe de se dédouaner sur l'un ou sur l'autre. Alors, on est habitué à ce que vous vous dédouaniez à la fois sur la métropole, à la fois sur la région, aujourd'hui sur l'État, à chaque jour sa peine, mais je pense que ce débat, qui finalement est un débat sémantique, se règle assez vite, car chacun peut comparer sa taxe foncière sur l'année précédente. Merci beaucoup. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Juste quelques mots. Je ne vais pas vous rappeler qu'ici on est dans l'Hérault, que l'Hérault fait partie de l'Occitanie et que c'est une bonne idée de se comparer à ce qui est comparable, mais bon, je crois que je prêche un peu dans le désert. Tout ce que je voulais dire, c'est maintenant qu'il faut se rappeler pourquoi la taxe foncière est chère en Occitanie et dans l'Hérault, parce qu'il y a une raison historique. Étant donné que dans le Sud, on a toujours eu une politique très sociale, on avait une taxe foncière qui était relativement forte et une taxe d'habitation qui était faible. Pourquoi ? Parce qu'on avait une politique sociale.

On est quand même ici dans le Midi rouge, l'Occitanie, etc., donc on avait une taxe d'habitation qui était très faible, 16,63 %, alors qu'ailleurs, on avait des taxes d'habitation beaucoup plus élevées. Je prendrai l'exemple de Gennevilliers, ville de 40 000 habitants, très riche, car elle a un port autonome de Paris, elle avait un taux de 20,5 %. La Garenne-Colombes, 30 000 habitants, très riche, elle avait le centre d'essais Peugeot, 18,87 %. Alors c'est vrai que ces taxes maintenant sont compensées, donc

l'argent continue de rentrer, alors que nous, qui avons une taxe d'habitation basse, on n'a pas été compensé. Voilà. Enfin, on est compensé, mais pas au même niveau, il faut se rappeler de ce contexte historique. Après, il faut se rappeler du contexte géographique : on est dans l'Hérault et en Occitanie. Voilà ce que je voulais dire. »

Monsieur le Maire

« Je mets donc aux voix. Ah oui, pardon, il y a l'amendement. Donc l'amendement proposé par Monsieur BROTHIER baisse des taux des contributions directes applicables en 2024. Donc le taux de la taxe foncière sur le bâti, vous faites cette proposition, est porté de 54,11 % pour 2023 à 51,95 % en 2024, afin d'assurer une stabilité en valeur de cette taxe entre 2023 et 2024, donc, pour compenser le projet de loi de finances. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenu au taux de 16,36 %. La majoration de 60 % proposée est supprimée. Donc, qui est pour ? Trois. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Ah pardon, il faut que je fasse voter les taux maintenant. Alors proposition donc faite aujourd'hui par le Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux 2024, sur le maintien des taux d'imposition votés en 2023 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, donc à 54,11 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 115,01 %, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 16,36 %, non comprise la majoration votée le 25 septembre 2023. J'avais juste un complément quand même d'information. Vous avez fait une proposition, dans la proposition d'amendement, sur la taxe d'habitation des résidences secondaires. Elle ne serait pas recevable parce qu'en ce qui concerne les taux 2024, on serait hors délai législatif. Cela ne serait applicable qu'en 2025 puisque du côté législatif, c'est au mois d'octobre qu'il fallait prendre la disposition, donc on n'aurait pas pu l'appliquer. On aurait pu appliquer que sur les taux de 2025. »

Proposition d'amendement présentée par François BROTHIER :

Baisse des taux des contributions directes applicables en 2024 :

1. Le taux de la Taxe Foncière sur le bâti est porté de 54,11 % (taux 2023) à 51,95 % en 2024, afin d'assurer une stabilité en valeur de cette taxe entre 2023 et 2024.

2. Le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires est maintenu au taux de 16,36 %. La majoration de 60 % proposée est supprimée.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement.

La proposition d'amendement est rejetée.

Pour : 3 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO)

Abstention : 0

Contre : 31 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER représenté par Jacques BURGUIERE, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la délibération initiale.

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 31 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER représenté par Jacques BURGUIERE, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention : 0

Contre : 3 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO)

N° 2024/01-03 FINANCES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Richard CORVAISIER rejoint la séance avant le vote de l'affaire n° 3.

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Le 11 décembre 2023, le Conseil Municipal a débattu des grandes orientations budgétaires pour l'année 2024.

Il est invité aujourd'hui à adopter le projet de Budget Primitif 2024 qui reprend ces grandes orientations.

Le rapport joint à l'ordre du jour du Conseil Municipal détaille les principales caractéristiques de ce budget, dont les équilibres se déterminent de la manière suivante :

Section de fonctionnement – dépenses :	33 950 000,00
Dépenses réelles :	28 626 000,00
Dépenses d'ordre :	5 324 000,00
Section de fonctionnement – recettes	33 950 000,00
Recettes réelles :	33 650 000,00
Recettes d'ordre :	300 000,00
Section d'investissement - dépenses	15 147 000,00
Dépenses réelles :	14 547 000,00
Dépenses d'ordre :	600 000,00
Section d'investissement - recettes	15 147 000,00
Recettes réelles :	9 523 000,00
Recettes d'ordre :	5 624 000,00

Au total, les sections du Budget primitif 2024 s'équilibrent donc en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement :	33 950 000,00 €
Section d'investissement :	15 147 000,00 €
Soit un total général de :	49 097 000,00 €

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget primitif 2024 en procédant à un vote par chapitre :

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre	Vote BP 2024
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	6 346 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉNT	18 091 000,00
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	1 499 000,00
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 824 000,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 500 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 911 000,00
66 CHARGES FINANCIÈRES	759 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00
Total des Dépenses de Fonctionnement	33 950 000,00

Recettes

Fonctionnement

Chapitre	Vote BP 2024
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	335 000,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	300 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 521 000,00
73 IMPÔTS ET TAXES	26 412 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 275 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	107 000,00
Total des Recettes de Fonctionnement	33 950 000,00

Dépenses

Investissement

Chapitre	Vote BP 2024
040 DIFFÉRENCES SUR RÉALISATION D'IMMOBILISATIONS	300 000,00
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	300 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	30 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	4 652 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	80 000,00
204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	1 137 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 708 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 930 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 000,00

Total des Dépenses d'Investissement	15 147 000,00
-------------------------------------	---------------

Recettes

Investissement

Chapitre	Vote BP 2024
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 824 000,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	399 000,00
040 DIFFÉRENCES SUR RÉALISATION D'IMMOBILISATIONS	1 500 000,00
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	300 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 920 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	7 204 000,00

Total des Recettes d'Investissement	15 147 000,00
-------------------------------------	---------------

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Très bien. Je vais être assez rapide cette année, comme vous me le demandez tous, surtout dans la mesure où ce n'est pas la première fois qu'on fait cet exercice et que je pense que tout le monde s'y est plus ou moins accoutumé. Vous savez que le Code des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Vous vous souvenez qu'effectivement, on a un calendrier, qui est défini, et qui, pour cette année, avec un débat d'orientation le 11 décembre, voit ce vote du budget primitif le 29 janvier 2024 pour un vote du compte administratif 2023 et du budget supplémentaire le 29 avril 2024. Pourquoi on a cette chose différente ? C'est parce qu'on a la mise en place d'une nouvelle norme comptable qui s'appelle la M57. Du fait de cette norme comptable, on a un décalage dans les dates qui nous sont données et vous allez le voir, on a une particularité au niveau du budget primitif, c'est qu'on ne connaît pas encore le résultat de l'exercice 2023 avec une intense précision. Donc, on va se retrouver avec des reports de 2023 qui ne sont pas portés au budget mais qui seront portés lors du vote du budget supplémentaire du 29 avril 2024, ce qui peut un peu perturber les esprits, mais je pense que les membres de la commission qui étaient présents ont bien compris ce processus et ont pu vous l'expliquer dans les différentes réunions préparatoires que vous avez dû avoir. Tout simplement, ce budget primitif s'inscrit dans un cadre financier classique. D'une part, la volonté de développer le niveau de service public offert à la population, le refus du recours au levier fiscal — on vient d'en parler — qui majorerait l'effort des seuls propriétaires (la ressource fiscale ne portant plus principalement que sur la taxe foncière), la maîtrise des charges de gestion ayant pour objectif de dégager un autofinancement suffisant afin de rendre soutenable la réalisation des projets d'investissement, la volonté de renforcement de la tarification sociale (on va en parler), le maintien d'un seuil d'endettement prudentiel et l'adaptation des enveloppes d'investissement annuelles du PPI à ce seuil prudentiel.

À partir de là, on peut commencer par voir en synthèse la section de fonctionnement — elle s'est affichée devant vous. On s'aperçoit effectivement que l'on a un total des dépenses de 33 950 000 € en fonctionnement et le même montant, bien entendu, en recettes. Vous voyez apparaître des

amortissements et des immobilisations pour 1 500 € et des virements à la section investissement pour 3 824 €. Pour le budget d'investissement, il s'élève à 15 000 147 € en dépenses pour 15 000 147 € en recettes. Alors, ces chiffres sont minorés, autant en fonctionnement qu'en investissement, de chaque côté, de 7 000 €, c'est-à-dire le report de 2023, qui ne sera inscrit que dans le cadre du budget supplémentaire. Les autres chiffres restent tout à fait comparables, nous l'avons vu à la commission des Finances, mais il fallait que je vous le précise, pour ceux qui n'auraient pas suivi ou qui n'auraient pas participé aux diverses discussions.

Les hypothèses qui ont été retenues pour faire ce budget, c'est que pour les charges à caractère général, on a un montant au BP 2024 de 6 346 600 €, soit une variation par rapport au BP 2024 de 2,42 %. Ces charges comprennent les fluides (eau, électricité, gaz) et c'est une hausse de 25 000 € par rapport aux crédits de 2023 et de 82 000 € par rapport aux factures payées en 2023. Les hypothèses qui ont été retenues pour bâtir ce budget sont une extrapolation des consommations de 2023, des prix et des tarifs similaires. Pour le gaz, de la même façon, une extrapolation et il faut voir qu'au niveau du gaz, on n'aura plus aucune aide cette année. Pour l'eau, extrapolation des consommations. Par contre, pour les fournitures, produits d'entretien, fournitures de plomberie, électricité, menuiserie, on sera en stagnation par rapport au budget de 2023 et +69 000 € par rapport au compte administratif, soit +8 %. Les prestations de service sont prévues à 4 447 000 € sous l'effet de la révision des prix de marché, de l'augmentation des effectifs de la restauration périscolaire et de la petite enfance, des contrats de maintenance — donc une augmentation relativement importante. Des impôts et taxes prévus à hauteur de 168 000 €, le poste le plus important étant celui de la redevance spéciale de collecte des déchets qui augmente chaque année.

Concernant les frais de personnel, les frais de personnel représentent le plus gros poste des charges de fonctionnement — ce n'est pas nouveau. En 2024, elles devraient progresser de 6,5 % par rapport aux dépenses inscrites au budget 2023 et de 13,16 % par rapport au CA 2024, ce qui représente 2 104 000 € de dépenses supplémentaires. Je rappelle que lors du DOB, on avait estimé les dépenses de personnel à 18,5 millions d'euros, mais qu'en fait, elles ne s'élèveront qu'à 15,999 millions. Donc, entre 2022 et 2023, les charges de personnel ont augmenté de 7,66 %, alors qu'elles avaient augmenté de 9,43 % entre 2021 et 2022. Les 2,1 millions d'augmentation attendus se répartissent de façon tout à fait classique. Je ne vais pas vous reprendre tous les postes : effet année pleine d'augmentation, revalorisation de l'indice, GVT, augmentation du SMIC, augmentation CNRACL, augmentation du fonds de compensation, paiement des ARE, hausse des contrats d'assurance, médecine du travail, recensement, élections européennes (16 000 € cette année), mission du CGD.

Ensuite, sur les gros postes de nouveautés, on a le renforcement de la direction scolaire éducation jeunesse pour 277 000 €, le renforcement de la direction enfance pour 177 000 €, la création de la brigade de nuit de la police municipale en année pleine pour 373 000 € avec une revalorisation des IAT de 24 000 €. Enfin, on a une augmentation importante dont Monsieur le Maire vous avez parlé à la dernière réunion mais qui va, je pense, reprendre : c'est tout ce qui est l'augmentation de la politique sociale de notre ville vis-à-vis des salariés, ce qui représente un effort très important. Les atténuations de produits reversements de fiscalité : l'attribution de compensation reste la même. Pour la loi SRU, 200 000 €, comme l'année dernière. Pour les autres charges de gestion courante, on a une augmentation de 4,90 % de CA à BP 2024. D'une part, c'est dû aux augmentations pour l'informatique, qui va être en nuage. Pour le budget vie associative, par contre, on a un budget identique en 2023 à celui de l'année dernière. La subvention au CCAS est au même niveau que 2023, soit 717 000 €. Les indemnités des élus, conformément à la loi, évoluent comme le traitement indiciaire des fonctionnaires. Ensuite, on a une petite somme pour l'entente de démoustication et des annulations de titres.

Voilà. Donc quand on passe aux charges financières en 2023, le budget anticipait un supplément de charges financières important. L'hypothèse avait été faite sur un recours à l'emprunt en début d'exercice sur un taux élevé. En fait, les emprunts ont été encaissés tardivement et les charges financières mandatées au titre de ces nouveaux emprunts ne s'élèvent finalement qu'à 49 000 €. Des opérations de remboursement temporaires sur les emprunts revolving ont également pu être réalisées

en 2023, ce qui a permis d'économiser des charges financières. Pour les charges spécifiques, il s'agissait des éventuelles annulations de titres de recettes émises sur les années antérieures. En M57, ces subventions exceptionnelles sont prises en charge désormais sur le chapitre 65 à la nature comptable 65-74, comme les subventions de fonctionnement. La subvention exceptionnelle attribuée aux associations s'est élevée à 34 650 €. Les provisions semi-budgétaires. En 2023, on avait créé une provision pour couvrir le risque sur le titre de recettes émis à l'encontre d'une entreprise en redressement judiciaire — l'ancien titulaire du lot de charpente Jacques Chirac, dont le marché a été résilié en 2022. Cette année, on n'a pas de provision à constituer.

Concernant les recettes, celles-ci s'élèvent à 32 882 300 € au budget 2023 pour 33 650 000 € au budget 2024, soit une augmentation de 34 %. Concernant les recettes tarifaires, elles augmentent de 280 000 € de budget à budget. Ces recettes sont constituées des encaissements par les régisseurs des crèches, de la restauration scolaire, de la culture, du sport, et sont anticipées à la hausse compte tenu de l'augmentation du nombre de redevables, mais en tenant compte des effets de baisse liée à la nouvelle tarification sociale. Nous avons beaucoup plus de gens qui utilisent ces services, par contre, la tarification sociale impacte en contrepartie le montant dépensé. Pour les crédits inscrits en impôts et taxes, bien entendu, à ce jour, on n'a pas encore l'état fiscal 1259, donc on ne peut pas connaître avec une grande précision quel sera le montant de ces impôts et taxes. On sait simplement que les bases seront augmentées normalement de 3,80 % puisque c'est basé sur le taux de l'INSEE qui a été sorti. Il est envisagé une évolution physique de 500 000 €, c'est-à-dire pour les nouveaux habitants qui paieront la taxe foncière. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été prise en prenant en compte les 60 % de majoration. Tout ceci sera corrigé au besoin dans le budget supplémentaire. On note sur les bases de la THRS qu'on a une baisse importante des taux qui sont dus à des erreurs qui avaient été faites par la DGFIP, et donc on a moins de produit que ce qui était effectivement envisagé antérieurement. Pour le foncier bâti, le produit après lissage s'élèvera à 21 533 270 €. On aura un coefficient correcteur de 1 570 472 €, soit un total de produits encaissés de 23 660 000 €.

Les dotations et participations. Alors là, en ce qui concerne les notifications, on ne les a pas reçues, donc on est bien entendu encore une fois dans de la prévision. La dotation forfaitaire a été fixée à 950 000 € — une augmentation liée à l'augmentation de la population. La DSU, nous n'y avons plus le droit l'année dernière, on n'y a plus eu droit cette année. La dotation de péréquation, 372 000 €. Les allocations compensatrices pour 103 000 €. Le fonds de compensation de la TVA, 9 000 €. La dotation des titres sécurisés pour la production de passeports et de cartes d'identité, 64 500 €. Les participations CAF, 2 659 000 €. Là, c'est un calcul très compliqué que je vous ai déjà expliqué la dernière fois. Avant 2003, on avait une CEJ qui était perçue à 100 % en N+1. Maintenant, on est sous le régime de la CTG et 70 % sont versés l'année N avec une régularisation de 30 % N+1. Donc c'est ce principe qui continue maintenant, qui occasionne bien entendu mécaniquement une diminution des versements par rapport aux encaissements de l'année précédente.

Les autres produits de gestion courante. Comme en M14, la perception des revenus provenant du patrimoine immobilier, mais en plus, aujourd'hui, dans la M57, ce chapitre enregistre les débits et pénalités perçues ainsi que les indemnités reçues des compagnies d'assurances en cas de sinistre. C'est une petite particularité, mais c'est simplement un poste à poste, on s'y retrouve dans la totalité. Pour les produits spécifiques, cette année, pour le moment, on n'a rien prévu, puisque pas de produit exceptionnel prévu. Les atténuations de charges, ce sont les remboursements sur les charges de personnel opérées par les organismes tels que la CPAM, l'Urssaf, etc. Ce chapitre s'élèverait donc à 22 000 €.

Voilà ce que je devais vous dire sur le budget en synthèse. À partir de là, cela fait apparaître l'autofinancement puisqu'on a des recettes réelles de fonctionnement de 33 650 000 €, les dépenses réelles de fonctionnement de 28 626 000 €, soit un autofinancement de 5 024 000 € qui correspondent d'une part à l'annuité en capital de la dette puisqu'on va rembourser sur cette année 2 670 000 €, d'autre part une épargne nette de 2 354 000 €. Voilà un peu comment se situe notre budget. Alors là, bien entendu, l'année dernière, en autofinancement, vous aviez 7 millions de plus, 12 millions. C'est ce que je vous ai expliqué : c'est l'impact de la M57.

Je passe maintenant aux dépenses d'équipement. Alors, bien entendu, les dépenses d'équipement, nous avons toujours les mêmes grands postes de dépenses. Je vais reprendre rapidement. Vous avez un petit slide, là, qui vous explique un peu. Pour les aménagements urbains, on a toujours notre attribution de compensation 1 092 000 €. Pour les services généraux, l'extension du cimetière du champ Juvénal pour 1 042 000 €. Le Pôle N Park pour 800 000 €. Le réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville pour 475 000 €. Pour l'enfance jeunesse scolaire, des travaux sur les écoles de 424 000 €. La rénovation de la chaufferie Mario Roustan, 340 000 €. Le nouveau restaurant scolaire Jean-Moulin, 861 000 €. Donc, encore cette année, l'enfance jeunesse représente un des postes les plus importants de notre commune pour le bien-être de nos habitants. Dans le sport, les bâtiments sportifs, 307 000 €. Réhabilitation thermique du Palais des sports, 380 000 €, et la fin de la deuxième phase du Palais des sports. Donc toujours une politique aussi très axée sur le sport. Ensuite, l'informatique. L'informatique est de plus en plus coûteuse et bien entendu, nous faisons l'essentiel pour avoir les meilleurs services informatiques et la plus grande fiabilité.

Les crédits de reports d'investissements engagés en 2023, arrivés en 2024, ne pourront être inscrits qu'en budget supplémentaire, je le répète encore une fois, pour que vous compreniez. Ces reports s'élèvent à 3 235 000 € et la Ville engagera donc un montant total de dépenses d'équipement de plus de 13 millions en 2024. Les dépenses financières inscrites en 2024 se décomposent en amortissement annuel de l'encours de la dette (2 670 000 €), opérations d'emprunts revolving (1 816 000 €), qu'on va retrouver de l'autre côté.

Voilà, j'ai essayé d'être un peu plus bref que d'habitude parce que je pense que vous avez maintenant l'habitude de ces exercices. J'espère que je n'ai pas été trop synthétique. Je vais simplement vous donner la conclusion. La situation financière de Castelnau sera toujours au beau fixe en 2024, malgré les contraintes extérieures liées à la pression démographique et par les éléments conjoncturels non maîtrisables tels qu'un niveau d'inflation toujours élevé. La majorité municipale assume pleinement son mandat, qui lui a été confié par les Castelnaudais, et s'insère dans une dynamique positive permettant d'aborder le plus sereinement les équipements structurants déclinés par les autorisations de programme, tout en maintenant la fiscalité et l'endettement à des niveaux acceptables. Le vote du budget est toujours un moment fort et important. Il concrétise la mise en œuvre de notre projet municipal par notre méthode d'optimisation de la gestion financière. La finalité de la préparation budgétaire n'est pas comptable, mais humaine, au service de tous et d'une vision harmonieuse de notre Ville afin de construire un avenir solide. Les importants investissements réalisés pendant le mandat doivent permettre de répondre aux besoins des habitants, transformer la Ville et la préparer aux défis de demain. Ce n'est pas pour rien que Castelnau est une si belle commune. »

Monsieur le Maire

« Merci, Thierry. Tout d'abord, je voulais te remercier pour cette présentation pédagogique parce qu'on passe en M57 et plusieurs fois, tu l'as rappelé. Il y a quelques années en arrière, j'avais fait mon rapport de stage sur la M14 — on ne peut pas dire l'année. En tout cas, merci pour ces explications parce que c'est vrai que c'est un peu atypique de ne pas avoir les reports, cela peut être troublant, mais tu as été très pédagogique. Je voudrais aussi remercier Valérie DORISON et les services parce que cet exercice M57, il a fallu, à la fois avec les logiciels, mais aussi tout le travail qui a été demandé au Service Finances, donc Valérie, remerciez toutes vos équipes, Monsieur le Directeur Général des services, je voudrais vous remercier, remercier tous les cadres et tous les agents qui ont travaillé sur ce budget, parce qu'il y a eu la période des arbitrages budgétaires. Et aussi, je voudrais remercier mon équipe, l'équipe qui a travaillé avec ces arbitrages budgétaires, ce n'était pas toujours évident, il y avait des choix à faire et le sens de l'intérêt général a été mis à chaque fois au-devant, alors que l'on traverse, tu l'as dit tout à l'heure, des difficultés avec la crise de l'énergie, l'inflation, et il a fallu constituer ce dossier, ce budget, pardon. Sur ce budget, j'allais dire, plusieurs axes. Le premier, tu l'as dit tout à l'heure, Thierry, sur le budget de fonctionnement : l'action sociale envers les agents de la commune.

Sur ce budget, c'est plus de 400 000 €, on a multiplié ce budget par trois depuis 2001 — oui, 400 000 € supplémentaires dans le budget. Donc avec un point fort sur cette action sociale, avec la revalorisation

de la valeur faciale des tickets resto de 5 à 7 € et toujours la proportion 60/40 de participation. Un budget aussi conséquent, à la fois en fonctionnement, mais aussi en investissement, pour la sécurité. Je vous donne quelques chiffres. En 2020, le budget sécurité était de 1 273 000 €, en 2023 de 2 010 millions et en 2024 de 2 243 000 €. Il se répartit en charges de fonctionnement, 136 000 €, en masse salariale pour 1 713 000 €, avec la création de la brigade de nuit sept jours sur sept et des effectifs supplémentaires au CSU et un investissement de 492 000 € — bien sûr, avec le véhicule, l'armurerie, on a changé l'armurerie là ces jours-ci, les caméras qui passent de 48 à 63 et puis l'évolution technique du CSU. En quatre ans, c'est une augmentation de plus de 84 % sur le budget sécurité. Thierry, tu l'as rappelé aussi, des investissements encore conséquents sans augmenter les impôts. Pour la petite enfance, Nathalie, avec le lancement de la crèche La Ruche et puis les aménagements à Madiba. Pour l'éducation, Isabelle n'est pas là, mais le lancement des travaux du restaurant scolaire Jean-Moulin, intégré à l'école Jean-Moulin. Un investissement important aussi, d'un million d'euros, c'est le cimetière, l'extension du champ Juvénal. Pour ceux qui voient les travaux à côté des services techniques, c'est l'extension du champ Juvénal, du cimetière. Tu l'as dit aussi : on continue les travaux de rénovation thermique, on en voit l'effet sur le budget de fonctionnement. Donc la poursuite à Mario Roustan avec la chaudière, au Palais des sports, Muriel, avec les travaux de rénovation thermique par l'extérieur pour la salle d'honneur et puis la salle d'échauffement et puis la salle côté Lez avec son extension, avec la véranda. Le clos des verdure, aussi, on aura une livraison début mars. La rénovation aussi thermique de l'accueil de l'Hôtel de Ville et bien sûr, l'amélioration des bureaux pour les agents qui font l'accueil. À travers les AC voirie, de gros travaux aussi, puisqu'on a lancé le centre ancien : Victor Hugo, Pierre Curie, le plan des Nobis et les travaux des Centurions qui ont aussi commencé. Et enfin, notre politique des parcs. Le parc Sablé, avec son théâtre de verdure, Sylvie, qui sera inauguré le 1^{er} avril, le jour de la fête des parcs. Le parc Frédéric Bazille, le Digital Park avec ses plantations. Le clos des verdure, aussi, où vous aurez un accès au public avec le jardin de plus de 1200 mètres carrés. Donc voilà, des investissements, toute une liste encore d'investissements importants — je vous l'ai rappelé tout à l'heure — sans augmenter les impôts depuis 2006, depuis plus de 18 ans, avec un recours à l'emprunt limité, mais surtout un maintien des subventions à la fois pour le CCAS, mais aussi pour les associations. Et je pense que ce n'est pas pour rien si hier, le JDD nous a classés 104^e sur 34 808 des communes, des villes et villages où il fait bon vivre. J'ouvre le débat. Monsieur BROTHIER. »

Monsieur François BROTHIER

« Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur cette délibération concernant le budget. Je tiens tout d'abord à remercier évidemment les services de la Ville pour les travaux de construction du budget et les rapports qui y sont associés, surtout au moment de ce changement de normes M57 qui donne beaucoup de travail. Je dois avouer, Monsieur le Maire, que je ne partage pas votre admiration du budget et de tous les programmes que vous lancez. Tout d'abord, Monsieur le Maire, vous n'avez pas accepté dans la délibération précédente de stabiliser la pression fiscale très élevée de la Ville en adaptant le taux de la taxe foncière sur le bâti et en supprimant l'augmentation de 60 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Nous ne demandons rien d'impossible, seulement de respecter votre engagement de campagne de baisse de la fiscalité locale, je vous rappelle. Le dernier paiement de la taxe foncière par les Castelnaudviens vient montrer que vous n'avez pas respecté votre engagement. Nous regrettons, Monsieur le Maire, votre position. Nous ne pouvons continuer à dépenser sans prendre en compte la situation difficile que vivent beaucoup de nos concitoyens en ce moment de tensions inflationnistes. Nous devons être conscients que l'argent que nous dépensons et celui des Castelnaudviens. Bien sûr, une stabilisation de la fiscalité en valeur aurait nécessité plus de rigueur, plus d'exigence sur le choix des dépenses de la Ville. Cela, vous le refusez. Au contraire, notre Ville va fortement s'endetter pour financer vos lubies. Après 9 millions en 2022 et 2023, la Ville va emprunter 17 millions et demi jusqu'en 2026 et plus de 5 millions dès 2024.

Ces sommes sont considérables. L'endettement net de la Ville va passer de 22 à 32 millions, soit 45 % d'augmentation. Il est intéressant de constater que cette croissance de la dette correspond exactement à la baisse de celle-ci lors du mandat précédent commencé par votre prédécesseur. Entre 2014 et 2020,

la dette est passée de 34 millions à 22 millions. Vous qualifiez alors cette baisse de drastique et vous vous en félicitez dans votre programme électoral. Eh bien, en quelques années de votre mandat, vous avez réussi, si l'on peut dire, à annihiler complètement cet effort. Alors que la Ville pouvait autrefois quasi autofinancer ses investissements, maintenant, plus de 60 % des investissements planifiés seront financés par de l'emprunt, et cela au plus mauvais moment, puisque les charges financières vont exploser du fait des taux d'intérêt élevés qui s'appliquent à tout le monde. Vos lubies, Monsieur le Maire, c'est de vouloir créer des micro-parcs, je dirais plutôt des squares, au coût invraisemblable du prix des terrains à construire, parce que vous avez oublié de les planifier dans le PLU. Le parc Pujol est emblématique : 4 millions d'euros. Croyez-vous que les Castelnaubiens vont être dupes de cette politique du square lorsqu'au même moment, vous planifiez de construire sur des hectares de terres actuellement naturelles, que ce soit dans le quartier du Devois, dans les garrigues près du lycée Pompidou ou à Sablassou. Vos squares ne sont que des leurres pour essayer de cacher votre lubie de toujours vouloir construire plus.

Vos lubies, Monsieur le Maire, c'est aussi celle de votre premier adjoint avec sa maison du numérique. Je vous repose la question posée par Monsieur MIRO il y a un an et demi : croisez-vous beaucoup de Castelnaubiens qui vous réclament à cor et à cri une maison du numérique ? Non, Monsieur le Maire, ce que les Castelnaubiens veulent, ce sont des voiries de meilleure qualité, plus de places en crèches, plus d'arbres, plus de sécurité, plus de stationnements, une meilleure qualité de vie. Cette dépense somptuaire à 5,2 millions d'euros est une erreur fondamentale et les interventions de Monsieur le premier Adjoint, qui donne une explication différente à chaque fois qu'il en parle, ne font qu'accroître le sentiment qu'il ne s'agit bien que d'une lubie. À cela s'ajoute, Monsieur le Maire, la gestion catastrophique des actifs de la Ville. Pour boucler les budgets, vous vendez des terrains appartenant à la Ville à des promoteurs, à des prix souvent très en dessous du prix du marché pour multiplier les constructions, que ce soit dans le centre-ville pour permettre la construction des deux immeubles avenue Roger Salengro, 8000 mètres carrés dans le quartier du Devois pour faire des logements, un hectare dans les garrigues près du lycée Pompidou pour faire quatre immeubles de 23 mètres de haut et 8500 mètres carrés de bureaux, et maintenant, l'Espace des Chênes pour y construire. Une seule obsession vous habite : construire, toujours construire. Et pendant ce temps-là, vous achetez des terrains très chers, constructibles, pour faire des squares.

Pour terminer, je voudrais remercier Thierry DEWINTRE pour son rapport, dans lequel nous sommes nombreux à avoir noté une pointe d'humour poétique qu'il vient de rappeler à l'instant dans la conclusion de ce rapport. Je cite, " la situation financière sera toujours au beau fixe en 2024 ", contredisant par une jolie pirouette son préambule qui décrit une situation bien plus orageuse. Je pense que ce sont plutôt les banquiers auxquels nous allons massivement emprunter qui ont des raisons de se réjouir et Les Castelnaubiens, eux, n'auront aucune raison de se réjouir en recevant leur avis d'imposition. Monsieur le Maire, vous l'avez compris, nous ne voterons pas ce budget. Je vous remercie. »

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Oui, merci de me donner la parole. »

Monsieur François BROTHIER

« Monsieur le Maire, je présenterai mes amendements après ? »

Monsieur le Maire

« Oui, bien sûr.

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Je ne vais pas être original. Je veux remercier aussi tout le monde. Rapidement Monsieur DEWINTRE pour sa présentation dans le nouveau format nouvelle norme M57, qui m'a aussi donné un peu de difficulté et de compréhension. Je remercie aussi les services, Valérie DORISON et son équipe en

particulier, pour tout ce travail qui permet d'établir l'ensemble des éléments du budget primitif. Donc, Monsieur DEWINTRE, comme vous l'avez souligné, vous avez fait le choix de ne pas augmenter les taux et donc de préserver les Castelnaubiens d'une pression supplémentaire. Enfin, on va dire les Castelnaubiens qui ont le privilège d'être propriétaires. En revanche, en lieu et place, pour équilibrer les comptes, vous engagez sur le budget, rien que sur le budget prévisionnel 2024, un emprunt total de 7,2 millions d'euros, ce qui pèse lourd sur notre budget, lourdement, et accroît notre dette — François BROTHIER en a bien parlé. Donc je remarque que vous optez plutôt pour le levier de la dette plutôt que pour le levier fiscal, c'est un choix. Néanmoins, il reste qu'à moyen terme, ce sera la commune et les Castelnaubiens qui vont payer la dette au prix fort, c'est-à-dire avec ses intérêts. Lors du rapport d'orientations budgétaires, nous avons souligné que depuis 2022, notre commune se réendette — je vais dans le même sens que ce qui a été dit précédemment — afin de financer des investissements engagés pour faire face au développement rapide de la commune, ce qui pourrait constituer un endettement vertueux. Mais vous nous demandez d'endetter la Ville pour des investissements que nous estimons pour partie discutables, voire inutiles. Vous nous demandez donc de voter dans le budget primitif un emprunt total de 7,2 millions, dont 5,2 millions d'euros de nouvel emprunt. Ce dernier montant de 5,2, c'est, comme un hasard, la dépense prévisionnelle pour la Maison du numérique, mais sans doute est-ce un fâcheux hasard. Vous nous demandez de voter un budget dans le cadre duquel vous persistez à vouloir investir une somme faramineuse dans cette Maison numérique pour un projet toujours aussi peu convaincant. Cet investissement n'est ni nécessaire ni utile, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de l'expliquer. Selon nous, la commune doit se concentrer sur les services publics utiles et prioritaires, elle n'a pas à s'endetter pour financer ce projet. Nous déposons donc un amendement à ce sujet visant à annuler cette dépense. Vous nous demandez de voter des crédits dans le cadre de votre programme de parcs pluriannuel — cela a été évoqué aussi précédemment — ce programme qui, selon nous, inclut des investissements souvent discutables. Malheureusement, ce programme représente un prix très élevé pour notre commune. Ainsi, l'acquisition du parc Pujol coûte à lui seul 4 millions d'euros alors que ce parc aura pu être acheté, entre parenthèses, à un prix nettement moins élevé s'il avait été inclus dans la délibération du PLU. Moi, j'ai retenu un chiffre qui m'interpelle, 730 € du mètre carré pour faire un parc, c'est un prix plus qu'élevé, qui va à nouveau peser lourdement sur notre budget. Donc, au chapitre de l'ensemble des achats et cessions foncières de notre Ville, nous sommes fermement opposés à la vente par la commune de parcelles qui ont été réservées dans le PLU à des équipements publics, alors que la Ville a un manque de foncier pour y implanter des équipements publics. Ainsi, au lieu d'utiliser la parcelle en face du lycée Pompidou pour un équipement public comme c'était prévu dans le PLU — je rappelle que cette parcelle était classée zone UP, cela a été évoqué dans une question orale au dernier Conseil Municipal — vous vendez cette parcelle à une société privée, Castel Med Park, pour un lot de bureaux à des sociétés privées, à un prix qui paraît bien bas. Autre cas de cession que nous regrettons, la cession de la parcelle à titre onéreux de l'Espace des Chênes à une société privée là aussi, et là aussi, c'est un emplacement qui pourrait être utilisé pour un équipement public. Cela fait beaucoup. Donc, Monsieur le Maire, où nous emmenez-vous ? Quelle est votre vision du développement à moyen, long terme de notre ville ? Avez-vous une vision ? Que planifiez-vous ? Je donne juste l'exemple du domaine scolaire : au vu de la croissance de la population, est-ce qu'il ne conviendrait pas de programmer un nouvel investissement dans un cinquième groupe scolaire ? Si oui, à quel endroit ? Avons-nous une parcelle seulement pour le faire ?

Vous nous demandez de voter un budget qui nous questionne aussi sur le traitement salarial du personnel de la commune. Le récent rapport d'audit des services de la commune préconise une politique salariale valorisante pour les agents.

Nous estimons effectivement que la politique salariale doit évoluer pour attirer du personnel motivé et engagé, dont nous avons besoin dans nos écoles, nos EHPAD, et autres services publics. Des salaires revalorisés peuvent éviter d'avoir trop souvent recours à des contractuels, souvent mal rémunérés, ou à des intérimaires. Cela pourrait aussi passer par une prime de performance qui existe dans d'autres communes faisant preuve de créativité. Par ailleurs, nous regrettons que vous ayez refusé de verser

une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au personnel de la commune en 2023. En même temps, pour employer une expression que j'aime bien, en même temps, vous nous demandez de voter un budget où le social n'apparaît pas comme une ambition première et fait figure de variable d'ajustement. Les missions du CCAS n'ont pas vraiment évolué depuis le début du mandat, alors que la population augmente et évolue fortement dans sa structure sociale. Pour répondre à la croissance de la population et à ses besoins, nous proposons d'abonder le budget du CCAS pour permettre de mener de nouvelles activités auprès des populations existantes et nouvelles. Nous proposons de sortir d'une stratégie où on attend que les habitants viennent frapper au guichet d'aide. C'est l'objet de notre amendement à venir. Nous sommes favorables à l'endettement de la commune lorsqu'il remplit des objectifs vertueux et que l'argent public est bien utilisé pour répondre aux besoins premiers des habitants de la commune, tels que les équipements urbains ou la rénovation de la voirie, mais aujourd'hui, vos choix de fonctionnement et d'investissement nous semblent incohérents. En définitive, nous constatons que ce budget ne poursuit pas les orientations que nous défendons et que nous souhaitons voir engager en matière d'écologie, de social, de service public, des orientations que nous avons maintes fois déjà formulées. Par conséquent, vous comprendrez que nous préconisons un vote contre ce budget dans son ensemble. Je vous remercie. »

Monsieur Hugues FERRAND

« Merci, Monsieur le Maire. Je vais intervenir sur un sujet qui n'apparaît pas dans cette diapositive. Ce que je regrette, c'est le domaine culturel. Au titre des investissements culturels, vos propositions d'investissements, inscrites au budget primitif 2024 et concernant la rubrique culture et patrimoine, s'élèvent à 71 600 €, si les chiffres sont bons, pour des travaux dans les bâtiments. L'entretien de ces structures est nécessaire. Toutefois, ce faible montant interroge le développement culturel et patrimonial de la Ville. Certes, nous avons le Kiasma, la MJC et l'espace Fournel, mais au regard, d'une part, de l'augmentation démographique très importante de notre commune depuis dix ans et d'autre part, des investissements réalisés pour le sport, ce dont on peut se réjouir, par ailleurs, si nous voulons que Castelnau soit toujours attractif sur le plan culturel, une politique ambitieuse est attendue et indispensable. Actuellement, nous manquons régulièrement de salles de spectacles et d'espaces d'exposition publics. Alors qu'en est-il de l'extension de la MJC ? À ce jour, aucun crédit ne semble inscrit pour son agrandissement ou sa rénovation. Qu'en est-il de l'espace Fournel et de son utilisation ? Aucun crédit n'est prévu pour son évolution éventuelle. Et quid de l'acquisition du Moulin des Guilhem, dont il avait déjà été question au sein de ce Conseil ? Qu'en est-il de la part de l'ARPAC et de la propriété de Docteur MORAT ? Ce dernier, que j'ai rencontré dernièrement, m'a une fois de plus fait part de son souhait de voir sa propriété conserver dans son usage comme lieu de culture et d'exposition avec son beau bâtiment et son agréable parc arboré. Je rappelle que cette demeure est située à la Pompignane, dans le quartier de la Pompignane, dans un secteur où l'offre est inexistante ou quasi inexistante, et que les riverains sont très attachés à cette oasis de verdure et de culture au sein d'un environnement très immobilier. Aucun crédit ne semble avoir été prévu à ce BP pour envisager une opération d'acquisition de ce bien afin d'enrichir l'offre culturelle de la Ville. Alors, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous apporter des précisions sur ces projets importants aux yeux des Castelnaudviens et nous indiquer quels seront les engagements financiers d'avenir que vous pourrez proposer pour le rayonnement culturel de notre Ville ? Merci à vous. »

Madame Carine BARBIER

« Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Alors, concernant ce budget primitif, vous écrivez dans le rapport de présentation, je cite : « la Ville restera pleinement engagée en 2024 aux côtés des Castelnaudoviennes et Castelnaudoviens en poursuivant », excusez du peu, « une politique volontariste pour offrir un cadre de vie agréable, préserver le pouvoir d'achat, accompagner la transition écologique et soutenir l'activité économique sur son territoire avec un niveau d'investissement élevé ». Je finis la citation. Je ne vais pas commenter cela, mais je pense que les habitants apprécieront par eux-mêmes en quoi votre politique d'urbanisme répond à ces propos, politique qui consiste à couler du béton et du goudron sur tous les espaces disponibles, y compris sur des terres agricoles de grande valeur. Mais mon propos n'était pas sur ce préambule. Mon propos, il est sur particulièrement ce que vous indiquez : préserver le pouvoir d'achat et en l'occurrence du personnel municipal, donc à la fois leur rémunération et la pérennité du recrutement de ce personnel municipal. J'observe que vous avez refusé au dernier Conseil Municipal d'accorder une prime exceptionnelle aux personnels municipaux, comme nous l'avions demandé. J'observe également qu'il n'y a pas à ce Conseil de délibération corrigeant celle de septembre dernier, permettant de régulariser la situation des heures supplémentaires non payées par le personnel pour l'année 2023. Des personnels sont hors champ dans cette délibération de septembre dernier, la situation va donc se reproduire en 2024, à moins que vous prévoyiez de recruter des personnels pour éviter que les plafonds légaux d'heures supplémentaires ne soient dépassés, ce qui serait plutôt, à mon avis, une bonne idée. Mon inquiétude grandit en voyant que la rémunération principale des titulaires est en baisse de 450 000 € dans le budget primitif, donc, elle passe de 6 665 000 €, en gros, à 6 200 000 €, un peu moins, et cela m'interroge. C'est vrai que les dépenses de 2022, donc qu'on avait dans le compte administratif, étaient d'environ 6 150 000 €. On n'a pas les chiffres 2023, mais Monsieur DEWINTRE, certainement, vous allez nous les donner. Donc cette baisse est très importante dans le budget primitif. Par contre, l'enveloppe budgétaire pour la rémunération des personnels non titulaires est, elle, maintenue. Elle est d'ailleurs supérieure de 600 000 € par rapport aux dépenses effectives en 2022, donc enregistrées dans le compte administratif. Donc j'ai plusieurs questions, Monsieur DEWINTRE, au regard de ce que je viens de dire. Est-ce que nous devons en conclure que votre politique en matière de ressources humaines est de précariser de plus en plus les personnels municipaux en recrutant préférentiellement des personnels non titulaires ? Vous annoncez un renforcement de la direction scolaire et de la direction enfance avec plus de 450 000 €. Est-ce à dire qu'aucun poste de titulaire ne sera créé dans ces deux directions ? Ce sont des questions, je ne préjuge de rien, bien évidemment. Sur la question du déplafonnement des heures supplémentaires, Monsieur le Maire, vous vous êtes engagé, si je me souviens bien, sauf si je n'ai pas très bien compris, en Conseil de décembre, au dernier Conseil en décembre, de payer toutes les heures supplémentaires non payées. Donc la question, c'est quand est-ce que ce retard de paiement des heures supplémentaires va être comblé ? Y a-t-il un budget en 2024 pour assurer le paiement de ces heures supplémentaires à la hauteur de celles qui vont être faites par le personnel ? Et donc, la question subsidiaire à ce point-là, c'est si cette pratique du dépassement des plafonds d'heures supplémentaires fixées par la réglementation va continuer d'être une pratique courante ou vous engagez vous à embaucher des personnels titulaires pour soulager le travail des services concernés ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire

« Peut-être, Thierry, tu fais sur deux ou trois éléments et peut-être que sur la culture, avec Sylvie, on vous répondra à Monsieur FERRAND et puis s'il y a d'autres interventions. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Donc moi, simplement sur des choses tout à fait basiques, qui sont compréhensibles par tous, on s'aperçoit, quand on regarde les emprunts, que d'un côté, on a un revolving et un revolving, cela se prend et cela se rend dans l'année. Donc les 1,8 million, ce n'est pas de l'endettement, c'est un aller-retour. L'emprunt sur cette année, il est de 5,3 millions — il est noté, il suffit de se mettre en page 19 pour le lire, c'est devant vos yeux — et le remboursement est de 2,8 millions.

Moralité : l'emprunt sur cet exercice sera simplement de 2,5 millions. Et rappelez-vous un petit peu ce que je vous ai dit au DOB : ça, c'est dans l'idée où à ce jour on n'a aucune subvention qui a été accordée, parce que si on a des subventions, bien entendu, cela va réduire le montant de ces emprunts, et d'autre part, on n'a quasiment pas prévu de cession cette année. Donc vous vous rendez compte que le pire, ce serait 2,5 millions, et ce sera certainement beaucoup moins fait des subventions. Alors je vous ramène à votre livre, c'est facile à lire. Pour le personnel, alors là, j'avoue que je suis complètement dépassée par les propos qui ont été tenus puisqu'on a vu que les dépenses de personnel avaient énormément augmenté, 6,05 % de BP à BP, et 13,16 % de BP à CA. Alors je ne sais pas d'où sont issus ces chiffres, mais on n'a jamais eu autant de titulaires — je pense, Monsieur le DGS, que vous pouvez encore convenir — au niveau de la mairie. On a des embauches, bien entendu, je vous les ai données : renforcement de la direction scolaire, 277 000 €; enfance, 170 000 €; la police municipale... Il ne s'agit pas de postes à temps intérimaire ou à temps partiel, il s'agit effectivement de titulaires. »

Madame Carine BARBIER

« Ces chiffres viennent de la maquette... »

Monsieur le Maire

« Attendez, Madame Barbier, excusez-moi, vous me demandez la parole. Laissez Monsieur DEWINTRE répondre et puis vous réinterviendrez. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Avec la maquette, vous pouvez triturer les chiffres dans tous les sens, mais je ne suis pas persuadé que ces chiffres correspondent à une quelconque réalité. Voilà les deux éléments que je voulais vous... »

Madame Carine BARBIER

« Je peux ? Juste un éclaircissement. »

Monsieur le Maire

« Juste, Madame Barbier, si vous lisez l'ordre du jour, le dernier point, on a des créations de postes. »

Madame Carine BARBIER

« Les chiffres sont tirés de la maquette du budget primitif 2024, donc on a... je peux vous les donner, si vous voulez, Monsieur DEWINTRE, je suis désolée que vous ne les ayez pas lus. Ce qui se passe, c'est que la rémunération des personnels titulaires diminue et par contre les indemnités, les primes, augmentent du même montant, et par contre, sur les personnels non titulaires, il y a une augmentation des primes, mais en aucun cas il n'y a une augmentation des rémunérations, de la rémunération globale de la masse salariale. C'est ce qu'on peut lire dans vos documents. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« On est sur un budget primitif. Vous verrez la suite, quand on sera au niveau du compte administratif, où on en sera, parce que ce sera totalement différent. En plus, on est sur la M57, où tout n'est pas encore reporté. Je prends tout le monde à témoin, on vérifiera cela à la fin de l'exercice, mais on est complètement en dehors de la réalité. »

Monsieur le Maire

« Juste, Monsieur FERRAND, sur la culture, vous oubliez dans les investissements le parc Sablé, où vous aurez un théâtre de verdure. Je crois qu'on a plus de 300 000 € de travaux et vous oubliez aussi l'investissement à plus de 800 000 €. Donc vous aurez un superbe théâtre de verdure qui va surplomber le Lez, mais je laisse peut-être Sylvie intervenir sur le sujet.

Et sur l'ARPAC, je vous rassure, dans les documents du PLUI, tout ce secteur va être préservé, y compris l'ARPAC. Et j'ai en effet rencontré Monsieur MORAT. Alors, je ne vais pas expliquer ici les raisons, on travaillait sur une fondation, parce qu'une vente directe à la mairie à l'amiable pourrait être un petit peu compliquée en termes juridiques. Sylvie. »

Madame Sylvie ROS-ROUART

« Oui. Pour compléter, nous cheminons avec l'ARPAC, et nous avons d'ailleurs l'an dernier fait une délibération — que vous avez validé — pour l'aider pour ses expositions à l'accrochage, décrochage, au fait qu'il ne peut pas trop se déplacer et pour les vernissages, etc. Alors quand même, vous signaler que cela, ce sont les budgets d'investissement, mais que les budgets globalement ont augmenté — on en parlera la prochaine fois, j'imagine — ont augmenté sur la saison. Il y a un festival de plus, donc il y en a 5 en tout, il y a 11 expositions par an. Les services tournent à plein sur les activités et je pense que là, dans les chiffres, 23 000 personnes ont vu au moins un spectacle ou un événement culturel à Castelnau et toutes les classes sont venues au moins une fois, donc là, je pense qu'on a couvert le besoin. Alors, je comprends votre appétence, je la partage, mais à quel seuil doit-elle être en équilibre ? On augmente chaque année le budget — d'ailleurs, j'en remercie Monsieur le Maire, et les services derrière pour assurer. On a créé un service patrimoine aussi, qui demande aussi un gros investissement sur le patrimoine avec les visites, avec les JPA, les journées de l'archéologie. Enfin voilà, je ne vais pas tout énumérer là, ce n'est pas le moment, mais on a augmenté quand même tous les budgets et je crois qu'on a dépassé le 1 pour 100, dont on était très loin quand on est arrivé. »

Madame Aude RUMEAU

« Merci, monsieur le Maire. Juste une petite précision parce que moi, ce budget, il me plaît. Et quand on rajoute 400 000 € pour le budget des agents, je trouve que c'est très bien et cela va dans le bon sens, aussi bien, aussi, pour la sécurité et on en voit déjà les bénéfices — tout le monde est content de la brigade en 24/24. Par contre, quand on parle toujours de construire sur des terrains qui appartiennent à la mairie, etc., quand on parle de logements au Devois, moi, j'aimerais revenir sur un point quand même, parce que la semaine dernière, il me semble, on a fait les vœux aux forces de sécurité. Il n'y avait pas beaucoup de personnes présentes, du moins pas beaucoup de personnes de l'opposition qui parlaient de ces mêmes logements-là, mais quand on parle de ces constructions, en fait, ce sont des constructions de logements pour des gendarmes et en fait, ce sont de vrais besoins qu'ont les gendarmes. Aujourd'hui, la brigade, elle a vraiment besoin de logements. Voilà. C'est tout ce que j'avais à dire. »

Madame Nathalie LEVY

« Monsieur le Maire, je trouve qu'ici, nous ne parlons pas tous le même langage. Nous ne comprenons pas tous la même chose. Je voudrais, moi, vous remercier pour tout ce que vous faites pour Castelnau. Et concernant la petite enfance, qui est un service majeur attendu par la population, la Ville de Castelnau dispose d'une capacité d'accueil de 200 places municipales. Je le répète à chaque fois, cela représente 350 à 400 enfants accueillis par an. Nous allons continuer d'augmenter le nombre de places d'accueil du jeune enfant. Sont programmées sur les trois années à venir une crèche collective avec cinq enfants, la Ruche qui se situera à côté du collège Frédéric Bazille, une quatrième unité à Madiba avec plus de douze enfants. Nous allons augmenter la capacité d'accueil du jardin d'enfants Jacques Chirac et également le nombre d'assistantes maternelles municipales. Cela nous fera environ une cinquantaine de places sur les deux ans à venir. Voilà, je vous remercie. »

Madame Carine BARBIER

« Non, simplement j'aurais voulu avoir une réponse sur la question des heures supplémentaires non payées. Vont-elles être payées et comptez-vous recruter du personnel pour limiter ces heures supplémentaires en 2024 ? »

Monsieur le Maire

« Madame BARBIER, on a d'abord un CST a passé et après, je vous donnerai les réponses sur ces sujets. Voilà, donc il y a des groupes de travail sur ces sujets et il y aura un CST. Et aujourd'hui, il n'y a pas d'heures supplémentaires non payées. Il y a des heures de récupération, mais on a payé toutes les heures supplémentaires. Je vous ai apporté votre réponse. Monsieur PERROT ? Et on clôturera après le débat, on passera au vote. »

Monsieur Matthieu PERROT

« Merci, Monsieur le Maire. Écoutez, je vais reprendre l'expression qui m'a bien plu : moi aussi, ce budget me plaît bien. Il a été bien présenté par les services et par Thierry DEWINTRE, et voilà, c'est un budget qui me motive pour continuer notre action municipale. Deux petites choses en préambule. D'abord, je tiens à dire que j'ai trouvé l'intervention de Monsieur MIRO, quand Monsieur GAMBIER est intervenu, pas respectueuse. Monsieur GAMBIER est capable d'avoir une pensée et capable de s'exprimer sans lire des papiers. Après, on a le droit de prendre des notes, moi aussi je prends des notes. D'ailleurs, Monsieur BROTHIER tout à l'heure aussi lisait son ordinateur. Donc voilà, je trouve que ce n'est pas respectueux dans un débat public. On peut ne pas être d'accord, mais on n'a pas à insulter les gens. Et concernant l'autre partie de l'opposition qui est derrière moi, pendant deux ans, j'ai entendu qu'on n'investissait pas assez et aujourd'hui, on investit trop, donc c'est pareil, c'est un petit peu surprenant. Enfin, peu importe. Moi, ce que je voulais juste dire par rapport à " investir mal " — à votre avis, pas au nôtre. Nous, en tout cas, on a un cap. Vous nous avez reproché de ne pas avoir de boussole, on a une boussole et on avance pour ce budget qui va concrétiser à peu près la quatrième année de notre action. Donc je redis parce qu'on a subi sept interventions, donc je me permets, je redis quand même que l'augmentation de la taxe foncière est liée à une décision nationale, absolument pas locale. Donc effectivement, si les gens ne sont pas contents de leur taxe foncière, c'est une augmentation de l'État. Je rappelle quand même qu'il y a eu aussi la baisse et la suppression complète de la taxe d'habitation. Et donc si on prend la taxe d'habitation plus taxe foncière, même avec les 7 %, je pense que les Castelnaudviens propriétaires payent moins aujourd'hui qu'ils ne payaient il y a quelques années pour un service qui s'améliore. Ensuite, moi... on dit toujours qu'on n'anticipe pas assez. Moi, je trouve qu'on anticipe bien. Vous avez parlé, que ce soit sur le fonctionnement ou l'investissement, par rapport à une ville qui croît, vous avez dit que tout le travail qui a été fait sur la sécurité est qu'effectivement, bien perçu par les gens qu'on rencontre. C'est un thème important, la sécurité. Nathalie l'a précisé sur la crèche et les places de crèche. Vous avez parlé de la rénovation thermique, c'est aussi voir sur l'avenir. Les écoles, les cours d'école, les restaurants, les travaux d'accessibilité des ERP municipaux qu'on aura quasiment rendus tous accessibles en cinq années de mandat, le sport, la culture et puis effectivement, les gros travaux sur le cimetière. Alors, ce n'est peut-être pas l'investissement sur lequel on a envie tout de suite de se projeter. On va d'abord passer par l'EPHAD et on finira au cimetière, mais bon, c'est quand même important, puisque cela fait partie de la vie. Je remarque aussi que, voilà, on nous reproche l'action sociale sur le CCAS. Je rappelle quand même qu'on a voté la tarification sociale, qui n'a pas été votée d'ailleurs par Julien MIRO et son groupe. Je n'ai toujours pas compris, puisque c'était une mesure de justice sociale qui profite quand même à plus de 80 % des Castelnaudviens qui ont un tarif en baisse. Voilà, donc moi, je suis très fier de la mesure de tarification sociale, je suis surpris qu'elle n'ait pas été votée à l'unanimité. Ensuite, pour finir, une collectivité qui investit pour préparer l'avenir, une ambition qui a été rappelée par Thierry DEWINTRE, malgré un contexte économique compliqué, faite avec un endettement qui reste maîtrisé. Donc si l'année prochaine on investit moins, on nous dira qu'on n'investit pas assez. Un effort qui a été fait aussi auprès des agents de la commune, et cela, je le dis, c'est depuis trois ans que vous avez travaillé sur les tickets restaurant, etc., et puis la création de nouveaux postes. Donc pour moi, c'est un bon budget, un budget équilibré et un budget porteur d'avenir pour Castelnaud. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je vous remercie, Monsieur le Maire, et je m'excuse pour le retard de mon arrivée. Ce que je constate, c'est que vous êtes cohérent, c'est que vous êtes satisfait de ce budget, vous êtes satisfait de la politique. Et moi, ma lecture de cela, c'est qu'en fait, vous êtes globalement tous en retard, à mon avis, d'une dizaine ou d'une vingtaine d'années parce que lorsque vous évoquez que vous avez anticipé, je pense que les problèmes de mobilité, vous ne les avez pas anticipés. Je pense... lorsqu'on évoque 50 places de crèches, bien entendu qu'elles sont très bienvenues, mais avec dix ou quinze ans de retard, et on pourrait égrainer comme cela les sujets : les parcs qui arrivent à retardement ou les petits squares, enfin, ce qu'on veut, etc. Et surtout, sur ce budget, moi, ce que je regrette profondément, c'est le manque de vision et d'adaptation au changement climatique parce qu'en fait, on est dans un budget en retard de dix ans, mais un budget de gestionnaire sans vraie vision pour Castelnau. Donc enfin, vous avez compris le fond de ma pensée. Je regrette profondément, alors pas pour ce qui me concerne individuellement, mais je le regrette profondément pour les Castelnaudaises et les Castelnaudais, et surtout pour les plus jeunes d'entre eux qui devront assumer les décisions et les absences de décisions que vous n'aurez donc pas prises là, au cours de ce mandat. »

Monsieur Julien MIRO

« Juste pour répondre à Monsieur PERROT, merci, Monsieur le Maire, de me laisser la parole. Déjà, je voudrais dire à la majorité que l'on apprécie beaucoup toutes les marques d'affection qui peuvent venir vers nous, mais je pense que vous êtes plutôt là pour vous occuper de la population plutôt que des groupes d'opposition, quels qu'ils soient. Sur le vote sur la tarification scolaire, auquel faisait référence Monsieur PERROT, je rappelle ce qui a été dit, enregistré, qui est visionnable, c'est que nous sommes évidemment favorables, et cela a été dit, à la baisse des tarifs pour les plus modestes, évidemment. Ce que nous avons pointé, c'est un problème de méthode puisqu'il y a à peu près un an, les enfants avaient le choix, suite à une décision unilatérale de Monsieur le Maire, entre le plat, l'entrée ou le dessert. Je crois qu'il faut associer les fédérations d'élèves aux décisions, qui auraient peut-être effectivement validé ces tarifications-là, mais je crois à la co-construction. Merci, Monsieur PERROT, de vos égards et merci, Monsieur le Maire de la parole. »

Monsieur le Maire

« Je vais quand même rectifier une petite erreur sur le changement de plat des cinq éléments. Je n'ai jamais signé de contrat. Voilà, donc il faut rectifier les choses si vous prenez vos rêves pour vos réalités. Mais voilà, c'est... je n'ai jamais signé et cela a été remis par le prestataire aussitôt qu'on a contesté, qui l'avait mis en place début janvier. Cela a été remis en place. Et après, on a travaillé avec les fédérations de parents d'élèves. C'est ce qu'on continue à faire sur toute la restauration collective, qu'il ne vous en déplaie. Jean. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Oui, justement, il y a plus beaucoup de sujets qui ont été abordés. Je vais revenir d'abord sur le premier sujet, la question de la biodiversité dans la Ville. Donc d'abord, je peux vous annoncer que la Ville a reçu le label TEN pour la deuxième tranche consécutive, donc pour les trois prochaines années. Alors, cela ne se voit pas tellement dans le budget parce qu'il y a beaucoup de dépenses qui sont des dépenses, je dirais, du soft, des dépenses d'animation ou de choses comme cela. Néanmoins, il y a au moins deux choses qui vont se voir physiquement. Cela va être l'extension du parc des berges du Lez. Nous allons travailler avec la métropole pour agrandir ce morceau de ripisylve, pour augmenter petit à petit le bord du Lez, enfin, pour augmenter la part protégée sous le statut de Natura 2000 du bord du Lez. Donc cela, c'est un premier point. Le deuxième point, l'acquisition du parc Sablé. Quand vous aurez l'occasion de le visiter, peut-être plus en détail, vous verrez que c'est un petit bijou de biodiversité parce qu'il a été maintenu par un couple de personnes, je pense, amoureux de la nature et donc on est un peu scotché quand on voit ce parc. On aimerait, je crois, avoir un jardin aussi beau que celui-là, on n'y arrive pas toujours. Et donc c'est une acquisition significative.

Le fait de l'associer à la culture, cela permet d'avoir aussi ce mélange entre culture et nature, je pense que c'est quelque chose d'important dans les temps qui viennent. Voilà, donc c'est ce point-là. Le premier TEN, on avait plutôt travaillé sur des espaces en travaillant sur les nouveaux parcs. Dans ce deuxième TEN, un des points importants sur lequel on va travailler, en particulier est que les écoles et le périscolaire et le lycée, c'est sur le peuplement de ces espaces. Quand je dis le peuplement, ce n'est pas plus d'habitants, rassurez-vous, c'est plus d'oiseaux et d'insectes dans les parcs avec des habitations pour ces animaux. Ça, c'est un peu le point sur la biodiversité d'un point de vue global.

Ensuite, la remarque sur le changement climatique. Je pense que, comparé aux villes équivalentes à la nôtre en termes de taille, je pense qu'on est plutôt en avance sur l'adaptation au changement climatique. Quand on regarde la rénovation énergétique de nos bâtiments, on est une des rares villes qui sont dans le contrat... dans le décret moins 40 % d'utilisation de l'énergie pour les bâtiments publics. En plus, cette énergie, du fait de la mini centrale photovoltaïque, va nous coûter très peu cher dans les prochaines années. Je viens d'avoir confirmation — tout est long — je viens d'avoir confirmation de la livraison du transformateur qui reste à installer pour pouvoir brancher les choses et que cela impacte sur le budget. Comme il arrive par bateau, cela a mis du temps, peut-être qu'il a fait un petit détour par l'Afrique du Sud. Et donc il sera branché. Après, il y a le branchement du... je vous fais les détails, parce qu'on a l'impression que les choses n'avancent pas, mais voilà, le transformateur arrive, après il faut le brancher. Après, il faut faire la demande de raccordement puisqu'ils attendent que cela soit branché pour pouvoir vérifier que l'installation est conforme. Et après, on a la constitution de l'entité qui va gérer ces ombrières, cette mini centrale. Donc tout cela, cela prend du temps, et je pense que... j'espère qu'on aura fini cet été — à mon grand regret, j'espérais au début qu'on aurait fini un an plus tôt. Donc rénovation des bâtiments pour diminuer la consommation en énergie, énergie pas chère et décarbonée. Il y a d'autres sujets sur lesquels on reviendra, je pense, au cours de cette année.

Ensuite, dernier point, puisqu'il a été abordé, sur la restauration scolaire. En fait, comme je le soulignais au préalable, on va lancer un nouvel appel d'offres sur 2+1 an pour pouvoir faire évoluer progressivement le modèle actuel et prendre en compte justement les questions, je dirais, de transition écologique dans la restauration scolaire. Et pour cela, on ne travaille pas tout seul, justement, on a décidé de travailler avec les parents, mais aussi les autres parties prenantes de la restauration collective fournies par la Ville donc, c'est à dire aussi les EPHAD, le centre de loisirs et les crèches, pour prendre tout l'ensemble. Et ce travail a été fait de façon coconstruite puisqu'on a fait trois réunions successives juste pour préparer ce nouvel appel d'offres en s'appuyant évidemment sur l'ancien. Donc on a déjà un travail préalable qui était très important et qui était déjà en adéquation avec la loi, qui était déjà un peu mieux que la loi EGAlim et là, on va essayer de faire encore mieux sur un certain nombre de points, tout en restant dans les contraintes budget, du budget de la Ville et du budget des familles. On essaye aussi, vous avez vu, la tarification de la restauration scolaire a été votée dernièrement. Voilà. Et cette co-construction va se prolonger au cours de cette année-là pour préparer justement l'après de cet appel d'offres. On le fait donc avec l'ensemble des parties prenantes. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Merci, Jean. En tout cas, merci pour ton implication sur la Ville durable et tes conseils précieux. Alors on avance sur ce sujet aussi, je peux en parler ce soir. Même Thierry on va le convertir au budget vert. On travaille avec les services sur une présentation d'un budget vert. On n'en a pas l'obligation, en tant que collectivité de 25 000 habitants, mais on travaille sur ce sujet et je connais aussi toute l'implication des services, n'est-ce pas Valérie ? Cela fait partie des évolutions. On avait la M57, mais aujourd'hui, on travaille sur ce sujet de budget vert et puis aussi de RSO sur la collectivité. On va passer aux voix. Je vais d'abord passer les amendements. Alors, le premier amendement, je vais les lire comme cela on va...

Monsieur François BROTHIER

« Monsieur le Maire, on peut les défendre, les amendements ? Parce que là, on a parlé... c'était le débat général. »

Monsieur le Maire

« On a débattu, Monsieur BROTHIER. »

Monsieur François BROTHIER

« Ah non, je n'ai pas parlé du tout de mon amendement pour l'instant. »

Monsieur le Maire

« Attendez, il y a d'abord Madame BARBIER. Je vais les lire, comme cela... »

Madame Carine BARBIER

« Non, mais je veux le présenter aussi, s'il vous plaît, Monsieur le Maire. On n'est pas intervenu exprès. »

Monsieur François BROTHIER

« Il faut qu'on présente quand même les tenants et aboutissants des amendements. »

Monsieur le Maire

« Bon, allez, présentez. Madame BARBIER d'abord. »

Proposition d'amendement n° 1 présentée par Carine BARBIER :

Nous demandons procéder aux modifications suivantes :

	Montants actuels	Montants nouveaux	Variations
623 Publicité, publications, relations publiques			
6232 Fêtes et cérémonies	101 676	85 787	- 15 889
6234 Réceptions	3 450	2 911	- 539
6236 Catalogues et imprimés et publications	119 800	101 079	- 18 721
6238 Divers	149 423	126 072	- 23 351
	<i>sous-total</i>	<i>315 849</i>	<i>- 58 500</i>
657363 Subv. fonct. étab. à caract. adm.	717 000	775 500	58 500

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement n° 1

Madame Carine BARBIER

« Merci, Monsieur le Maire. On a donc un amendement sur la ligne budgétaire qui concerne le CCAS, la subvention du CCAS, puisque dans le budget primitif, elle est annoncée à 710 000 €. Donc nous, nous proposons d'augmenter cette ligne budgétaire à 775 500 €, c'est-à-dire 58 500 € supplémentaires. Nous avons calé cette proposition sur ce qui était le budget primitif de 2022. D'ailleurs, ce budget primitif a été dépassé puisque la dépense en 2022 était même de 795 000 €. Pour quelles raisons nous proposons cet amendement ? Vous en doutez, nous pensons bien sûr que cette subvention dans le budget primitif doit donner un signal clair justement aux services et notamment, bien sûr, au CCAS et au conseil d'administration du CCAS, pour indiquer que la Ville est prête à faire un effort particulier sur les questions sociales, dans le cadre de la politique sociale. Il y a tout un processus de discussion sur la question des besoins sociaux sur la Ville et donc cela doit être traduit aussi dans le budget de la commune. Il y a une croissance de la population qu'il faut bien sûr prendre en compte et donc des bénéficiaires potentiels pour le CCAS. Et quand on écrit, donc, qu'on veut développer la politique d'action sociale, comme c'est marqué dans le rapport de présentation du budget primitif, il serait un peu étonnant que ce soit à budget constant ou à budget beaucoup plus faible que ce n'était en 2022. Les difficultés financières des concitoyens en 2022 ne vont pas diminuer, malheureusement. Cette

hausse de 58 000 €, il se trouve que c'est aussi à peu près 10 % d'augmentation, c'est équivalent à l'inflation, si on cumule l'inflation des années 2022 et 2023 au niveau national. Donc on peut penser, comme vous l'avez indiqué pour la mairie, que pour le CCAS, il y a un certain nombre de charges qui vont être en augmentation et donc il faut pouvoir les anticiper. Et la dernière raison, c'est d'anticiper d'ores et déjà le versement d'une prime exceptionnelle en fin d'année pour le personnel du CCAS de sorte qu'on ne se retrouve pas, comme en décembre dernier, avec une impossibilité de voter des primes à la fois pour le personnel municipal ou le personnel du CCAS, parce que cela n'a pas été anticipé dans les budgets dès le départ, donc dans ce budget primitif. Voilà, donc la teneur de notre amendement, dès ce budget primitif, même s'il peut y avoir une réactualisation dans un budget supplémentaire en avril ou une décision modificative plus tard, je pense que c'est une valeur plancher pour nous, ces 775 000 €. Et donc ce budget, pour qu'il soit équilibré, nous considérons qu'on peut diminuer sur le même montant le budget correspondant à tout ce qui est publicité, publications et relations publiques, qui est assez conséquent dans la Ville de Castelnaud, qui est de l'ordre de 374 000 €. Donc on propose de réduire les différents postes de ce budget au prorata de sorte à limiter ce budget à 315 849 €. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bon, je vous apporte quelques éléments de réponse et puis on mettra au vote. Vous venez justement d'exposer que le montant de la subvention sera éventuellement complété lors du budget supplémentaire ou d'une décision modificative, sous-entendue donc, nécessaire pour mener à bien les politiques sociales que nous prenons. Par ailleurs, vous ne connaissez pas le contenu du budget du CCAS puisqu'il n'a pas encore été voté. À moins de vouloir seulement retrouver un niveau de financement identique à celui du BP 2022, je ne comprends pas pourquoi vous voulez inscrire 775 500 €. Savez-vous que depuis 2002, le périmètre des relations financières entre la Ville et le CCAS a évolué ? Savez-vous ainsi, par exemple, que le banquet des aînés est désormais pris en charge par la Ville, donc qu'il n'est plus sur le budget du CCAS ? Savez-vous que le salaire du DGS n'impacte plus sur le budget du CCAS ? Savez-vous que l'animatrice du programme Équilibre et santé va être désormais rémunérée par la Ville, dans le cadre de son programme sport santé ? Donc, autant de dépenses en moins à la charge du CCAS. Je note également que vous voulez diminuer les fêtes et cérémonies. Alors, on va jusqu'au bout, voulez-vous que nous supprimions les cérémonies commémoratives ? Voulez-vous qu'on supprime le repas des anciens combattants ? Voulez-vous qu'on supprime la fête de la Saint-Jean ? Voulez-vous qu'on supprime la fête des parcs ? Voulez-vous qu'on supprime le repas des aînés ? Et voulez-vous aussi qu'on supprime la guinguette des agents ? Voilà, je vous ai apporté les éléments de réponse, donc je mets aux voix. Qui est contre, contre l'amendement ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Deuxième amendement, c'est Monsieur FAIVRE, la section d'investissement de dépense. »

La proposition d'amendement N°1 est rejetée.

Pour : 8 (Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention : 0

Contre : 26 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ)

Proposition d'amendement n° 2 présentée par Frédéric FAIVRE :

1. Diminution de 800 000 € du chapitre 16 « Emprunts » dans la section « recettes » du budget d'investissement
2. Diminution de 800 000 € du chapitre « Dépenses d'équipement/23 Immobilisations en cours » dans la section « dépenses » du budget d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement n° 2

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Oui merci, je vais être plus bref puisque c'est un sujet un peu fil rouge depuis plusieurs Conseils Municipaux. Comme vous le savez, on est fermement opposé à un investissement concernant la Maison du numérique, que vous appelez maintenant Pôle N Park. D'ailleurs, il me semble que le gros de l'investissement concerne la Maison et non le Park, mais j'aurais bien aimé avoir un détail si c'est disponible, de combien coûte l'aménagement du Park, qui est petit en surface, donc j'imagine que ce n'est pas si terrible que cela en part dans ce budget. Enfin, voilà, donc nous, nous demandons à supprimer cette dépense d'investissement pour un montant de 800 000 € dans le tableau de répartition des dépenses d'équipement. Pour que le budget puisse rester à l'équilibre, nous proposons les modifications au budget primitif suivantes : donc diminution de 800 000 € au chapitre emprunts dans la section recettes du budget, investissement, et diminution de 800 000 € au chapitre dépenses d'équipement dans la section dépenses du budget d'investissement. Merci. »

Monsieur le Maire

« J'ai déjà donné des éléments de réponse tout à l'heure, donc on va passer au vote. On va faire à l'envers. Qui est pour ? On retrouve les oppositions. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Alors, amendement numéro trois, Monsieur FERRAND. »

La proposition d'amendement N° 2 est rejetée.

Pour : 11 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention : 0

Contre : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ.)

Proposition d'amendement n° 3 présentée par Hugues FERRAND :

1. Augmentation de 30 572 € du compte 65748
2. Diminution de 30 572 € à répartir sur les comptes 6232, 6236 et 6238

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement n° 3

Monsieur Hugues FERRAND

« Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit des subventions aux associations. Vous proposez que le montant de 2023, soit 611 453 €, soit maintenu. Or, les associations subissent également des augmentations de leurs charges et leurs cotisations ne couvrent pas leurs besoins de financement supplémentaire. Afin de rester à un large public, elles maintiendront leur niveau de cotisation au plus juste possible — tout le monde fait partie de l'association et le voit régulièrement — et continueront à offrir une riche palette d'activités assurant leur rôle social, apprécié au sein de la commune. Monsieur le Maire, je propose une augmentation de 5 % de ce montant afin de contribuer à leur fonctionnement,

rendu plus difficile par le contexte économique et inflationniste, comme l'a rappelé Thierry DEWINTRE en début de présentation du budget primitif. On est très en dessous du montant de l'inflation, mais je suis resté extrêmement modéré dans ce pourcentage pour qu'il soit facilement intégrable. Cette augmentation ne représente que 30 572 €, qu'on peut prendre sur les comptes 62, 32, 36 et 38 pour le créditer de ce montant supplémentaire. L'attribution des subventions aux associations sera votée au budget supplémentaire et donc on pourra, comme vous l'avez indiqué, examiner la répartition de ces subventions à cette échéance. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FERRAND, je vous rejoins sur vos observations sur la hausse des charges que subissent également certaines associations, et croyez bien qu'on y sera attentif lors des instructions lors des instructions de leurs demandes. Je crois aussi que ce serait un mauvais signal d'un seul coup d'augmenter de 5 % toutes les subventions. Je pense qu'il faut qu'on regarde au cas par cas et en particulier avoir les bilans de toutes les associations pour pouvoir prendre des décisions. Et s'il en était le cas, dès lors de la décision modificative, on pourrait corriger certains montants s'ils étaient insuffisants. Je mets donc au vote. Qui est pour ? 11. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Ensuite, l'amendement de Monsieur BROTHIER. Il y avait deux versions. La première, vu qu'on a rejeté tout à l'heure sur les taux, je vous propose qu'on passe directement à la seconde. »

La proposition d'amendement N° 3 est rejetée.

Pour : 11 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention : 0

Contre : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ.)

Proposition d'amendement n° 4 présentée par François BROTHIER :

1. Diminution de 1 000 000 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles » dans la section « dépenses » du budget d'investissement
2. Diminution de 1 000 000 € au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » dans la section « recettes » du budget d'investissement

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement n° 4

Monsieur François BROTHIER

« Oui, on peut défendre les amendements, Monsieur ? »

Monsieur le Maire

« La première, on en a déjà parlé, donc on passe. »

Monsieur François BROTHIER

Oui, bien sûr, c'est ce que je veux dire. Donc oui, je vais retirer le premier amendement puisqu'il ne s'appliquait que si vous aviez accepté les baisses de taux que j'avais demandé dans la délibération précédente, donc je le retire à regret, bien sûr. Et je propose... le deuxième amendement, je vais en parler, et le troisième amendement...

Monsieur le Maire

« D'abord, on fait votre deuxième amendement, on le vote, et puis on passera. »

Monsieur François BROTHIER

« Alors l'explique, je le lis, et ensuite, le troisième amendement, ce sera Julien MIRO. Donc le deuxième amendement, il sera... L'objectif, c'est de porter, vu que vous avez refusé la baisse des taux, c'est malgré tout de diminuer les dépenses d'équipement d'un million d'euros en supprimant en particulier la dépense concernant la Maison du numérique et de diminuer le montant des emprunts en 2024 pour le même montant, ce qui permettra d'éviter de s'endetter trop. Cette baisse du montant des nouveaux emprunts en 2024 permettra de limiter la détérioration des comptes de la Ville et permettra d'envisager ultérieurement, nous le souhaitons toujours, une baisse des taux de la taxe foncière. C'est pour cela que je propose une diminution d'un million au chapitre 21 immobilisations corporelles dans la section dépenses du budget d'investissement et une diminution de 1 million aussi dans la ligne au chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, dans la section recettes du budget d'investissement, afin que les comptes soient équilibrés comme il se doit puisque c'est obligatoire. Voilà pour cet amendement. »

Monsieur le Maire

Allez, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Ensuite, l'amendement sur les indemnités des élus. »

La proposition d'amendement N° 4 est rejetée.

Pour : 11 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention : 0

Contre : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ.)

Proposition d'amendement n° 5 présentée par Julien MIRO :

1. Diminution de 23 643,98 € au chapitre 65 « Autres charges de gestion », articles 653xx « indemnités des élus » dans la section « dépenses » du budget de fonctionnement,
2. Augmentations de 23 643,98 € au chapitre 65 « Autres charges de gestion », articles 65748 « Vie associative - subventions exceptionnelles » dans la section « dépenses » du budget de fonctionnement.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement n° 5

Monsieur Julien MIRO

« Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je vais lire, au moins cela anéantit tout mauvais esprit. Monsieur le Maire, vous avez refusé de baisser la taxe foncière, comme nous le demandions avec mon groupe, faisant de Castelnaud, on l'a rappelé, un record. Vous avez augmenté de 60 % la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, là aussi, un nouveau record. Alors que vous œuvrez aussi sans relâche pour des lubies urbanistiques inutiles et coûteuses, comme la désormais fameuse Maison du numérique à 5,2 millions d'euros, voici que ce budget arrive et vous nous proposez, et je rejoins Madame LÉVY quand elle dit que finalement, on n'a pas peut-être le même langage entre la majorité et l'opposition... vous nous proposez, c'est tellement énorme que j'ai du mal à le dire, une hausse des

indemnités versées à vous finalement et aux élus de la majorité. Je le répète pour ceux qui pensaient avoir mal compris parce que moi-même j'ai dû le lire plusieurs fois, votre budget nous propose de concrètement de vous augmenter collectivement. Monsieur le Maire, ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas sérieux par rapport aux Français qui travaillent et qui, on le voit bien, ont du mal pour beaucoup d'entre eux à finir les fins de mois et parfois à les commencer. Ce n'est pas sérieux par rapport, et Jean au début a eu quelques mots qui nous ont tous touchés et émus, ce n'est pas sérieux par rapport aux agriculteurs qui sont en colère et qui sont dans une situation que l'on voit très sensible. Et finalement, ce n'est pas sérieux aussi pour les Castelnaubiennes et les Castelnaubiens, à qui vous infligez des baisses de pouvoir d'achat pour eux et des hausses d'indemnités pour vos élus. Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que ce n'est même pas sérieux pour les élus qui sont ici dans la salle. Aucun n'oserait demander une hausse de son indemnité. Alors, les élus d'opposition touchent zéro euro, donc effectivement, ils sont peut-être moins concernés directement, mais je crois, et vous pouvez me dire si je me trompe, mais je ne pense pas que les élus de la majorité vous demandent une hausse de leurs indemnités. Derrière tout cela, il y a quand même une conception aussi de la politique, à titre personnel, c'est une conviction assez forte, je crois que les indemnités que touchent les élus doivent servir à l'exercice de leur mandat. Elles doivent servir à leurs déplacements dans la Ville, elles doivent servir à leur participation au commerce, à acheter dans les commerces des produits de nos commerçants, elles doivent permettre d'aider les associations, mais pour moi, ces indemnités ne sont pas un salaire que l'on augmente, finalement, sur le dos des Castelnaubiennes et des Castelnaubiens. Avec mon groupe, Une troisième voie pour Castelnaud, nous avons donc déposé un amendement qui est relativement simple, qui vise à maintenir le niveau actuel des indemnités pour les élus. Cet amendement, je le répète, vise à maintenir le budget indemnités des élus, charges et frais inclus, au même niveau que le montant réel dépensé en 2023. Je vois, Monsieur le Maire, que cela vous fait beaucoup rire, mais je crois que c'est un sujet qui est important et c'est quand même l'argent des Castelnaubiens. Nous proposons donc d'affecter ces 23 000 € prévus d'augmentation des indemnités à la vie associative. Cette somme pourrait être réattribuée à des associations, par exemple, comme les Restaurants du cœur — vous aviez refusé une augmentation de leur subvention lors du dernier budget — ou encore à des associations qui se mobilisent. Je pense notamment aux associations qui se mobilisent contre le cancer du sein, je pense à la Banque alimentaire, enfin, il y a beaucoup d'acteurs qui, à mon avis... et je crois, contrairement à ce que vous dites, que ce serait un beau signal d'aller plus loin et de les aider. Il appartiendra au Conseil, d'ailleurs, de prendre une délibération en ce sens pour adapter les taux d'indemnisation des élus. D'ailleurs, l'association des maires, qui était citée au début du Conseil, explique bien dans sa note du 15 janvier dernier, comment maintenir le niveau des indemnités des élus ? Elle explique aussi comment les baisser, mais Monsieur le Maire, déjà, si on les maintient, déjà, je crois qu'on fait un grand pas. Donc je vous le demande... ce n'est même pas solennel, je veux dire, cela coule de source et cela va de soi, rien ne justifierait votre volonté d'augmenter les indemnités des élus. Je rappelle que ces 23 000 €... alors ces charges, ces frais, ces indemnités, comme vous voulez... je crois que cela vous fait beaucoup sourire, Monsieur le Maire, je vais vous laisser lire vos éléments de langage, mais laissez-moi finir les miens. Vous avez des choix à faire et vous disiez, " les choix d'intérêt général ". Eh bien, je crois que dans l'intérêt général, vous vous grandiriez si vous proposiez que les indemnités, y compris la vôtre, j'en suis confus, soient réduites. Merci, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Dans l'art du Grand-Théâtre, vous donnez bien, Monsieur MIRO, ce soir, en tout cas. J'espère que vous tiendrez les mêmes propos à la métropole pour votre indemnité et que vous ferez un amendement. Alors, vous allez faire rire tout le monde à la métropole parce que les indemnités, l'augmentation, c'est l'évolution du point d'indice, qui est décidée par le gouvernement. Non, mais Monsieur MIRO, vous allez faire rire tout le monde. Il faut un peu de sérieux, quand même, quand on fait de la politique. Et puis vous êtes bien chez Renaissance, que je sache, vous êtes bien au bureau ? Oui ? La semaine dernière, vous n'avez pas eu un souci, quand les députés de Renaissance ont voté 300 € d'augmentation pour tous les députés tous les mois ? Non, attendez, je prends la parole. Voilà,

là, cela ne vous pose pas de soucis. Là, vous n'avez pas amené un amendement auprès du bureau du Comex pour dire : " Non, il ne faut surtout pas augmenter les députés ". Là, cela ne vous pose pas de souci. Non, mais voilà, voilà, tout est dit, ce n'est pas la peine de faire le pitre ce soir. »

Monsieur Julien MIRO

« Je peux vous répondre, c'est bon ? Monsieur le Maire, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale. Je ne sais pas si vous avez envie d'être à l'Assemblée nationale, mais l'idée d'augmenter les indemnités des élus... »

Monsieur le Maire

« Monsieur MIRO, c'est bon, on passe au vote. Non, Monsieur MIRO on passe au vote. Allez, je mets aux voix. Qui est pour ? Au moins, les choses sont claires. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le Grand Théâtre. Allez, on passe au vote du budget. Il faut avoir une colonne vertébrale, quand même. Allez, on passe au vote du budget. Qui est contre ? Oui, vas-y, par chapitre. »

La proposition d'amendement N°5 est rejetée.

Pour : 11 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention : 0

Contre : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ.)

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la délibération initiale.

Monsieur Thierry DEWINTRE

« On vote, pas chapitre par chapitre, dans la mesure où j'ai développé tous les chapitres. La jurisprudence de la cour administrative est très claire à ce sujet. Donc je vais simplement voter pour les dépenses de fonctionnement dans l'équilibre avec les recettes de fonctionnement à 33 950 000 €. »

Monsieur le Maire

« Alors, qui est contre ? Donc 11 voix. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Pour les dépenses de fonctionnement en équilibre avec les recettes de fonctionnement à 33 950 000 €. »

Monsieur François BROTHIER

« On ne vote pas par chapitre, alors, du coup ? »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Non, j'ai expliqué avant qu'il y a une jurisprudence très claire qui dit que dans la mesure où le budget a été présenté chapitre par chapitre, on peut voter par bloc. »

Monsieur François BROTHIER

« Oui, je comprends bien, mais dans la délibération, c'est marqué qu'on allait voter par chapitre. Il aurait fallu le noter dès le départ. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« C'est le budget qui est voté. Il y a eu un contentieux et effectivement, il a été réglé. »

Monsieur François BROTHIER

« Non, je dis simplement que la délibération n'aurait pas dû être écrite comme cela, mais bon. »

Monsieur le Maire

« Allez, on est reparti pour un tour. Qui est contre ? Voilà, 11 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Thierry, après l'investissement. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Ah oui, pardon, j'étais en train de chercher le texte pour me régaler. Et en investissement, en dépense 15 147 000 € et en recette 15 147 000 €. »

Monsieur le Maire

« Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. »

Vote des recettes et des dépenses de fonctionnement équilibrées pour un montant de 33 950 000 € :

Pour : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ.)

Abstention : 0

Contre : 11 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Vote des recettes et des dépenses d'investissement équilibrées pour un montant de 15 147 000 € :

Pour : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ.)

Abstention : 0

Contre : 11 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

N° 2024/01-04 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2024

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Castelnau-le-Lez est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par la Maire de la commune.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

À ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants :

- lutte contre l'exclusion : Le CCAS gère notamment un service d'aide alimentaire et une épicerie sociale
- prévention et animation pour les personnes âgées : portage de repas à domicile, suivi social en lien avec les services départementaux, plan canicule, actions d'animations collectives...
- gestion de deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- soutien au logement : en liens réguliers avec les bailleurs sociaux présents sur la commune, le CCAS met à la disposition des Castelnauviens les dossiers de demande, aide à la constitution du dossier, transmet les demandes et suit les dossiers instruits.
- lutte contre la fracture numérique : accompagnement numérique adapté aux besoins et au niveau de chacun.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant minimum de 717 000 €, au titre de l'exercice 2024.

La subvention sera versée en plusieurs fois au rythme des demandes de versement du CCAS. Le montant voté est un montant minimum susceptible d'évoluer, les versements seront ajustés en fonction des besoins réels du CCAS constatés dans le courant de l'année et les crédits seront éventuellement complétés lors du Budget Supplémentaire ou d'une Décision Modificative ultérieure. Pour mémoire, le montant de la subvention attribué au CCAS en 2023 au BP 2023 s'élevait à 712 000 €, complété par un montant de 5 000 € en Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 717 000 € au CCAS de Castelnau-le-Lez.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2024, nature 657363 – fonction 420.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame Carine BARBIER

« Est-ce que je peux juste donner... »

Monsieur le Maire

« Ah oui pardon, vous avez un amendement. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Si vous voulez répéter... »

Monsieur le Maire

« Ah oui, l'amendement, on l'a déjà présenté tout à l'heure. Il est déjà passé, Madame BARBIER, on ne va pas refaire... »

Madame Carine BARBIER

Oui, je veux simplement donner une information, si c'est possible. Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Puisque notre amendement a été donc repoussé tout à l'heure, nous n'allons pas évidemment le soumettre de nouveau, simplement, nous voulons être absolument clair que nous ne sommes pas contre une subvention au CCAS, simplement, nous avons demandé à ce que cette subvention soit augmentée de 60 000 € et donc pour cette raison, puisque cela a été refusé, nous nous abstiendrons. »

Monsieur le Maire

« Parfait. Allez, je mets aux voix. Qui est contre, ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. »

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 26 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ.)

Abstention : 0

Contre : 8 (Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

N° 2024/01-05 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 -MONTANT DES SUBVENTIONS OCTROYÉES AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Le Conseil Municipal est invité à attribuer des subventions aux coopératives des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser, comme chaque année, une subvention aux coopératives scolaires, composée de 3 éléments :

- Une subvention d'un montant de 6,50 € par élève correspondant à la participation au fonctionnement des coopératives scolaires (1 € par élève) et à la participation aux sorties scolaires (5,50 € par élève), soit, pour 2 023 élèves (765 maternelles et 1 258 élémentaires), un montant global de 13 149.5 €.
- Une subvention d'un montant de 40 000 € correspondant à la participation communale aux classes découvertes, répartie entre les 4 écoles élémentaires au prorata du nombre d'élèves. L'affectation de ce montant global sera effectuée selon les modalités suivantes : école Mario Roustan (338 élèves) : 10 747 € ; école Jean Moulin (439 élèves) : 13 958 € ; école Saint-Exupéry (338 élèves) : 10 747 € ; école Jacques Chirac (143 élèves) : 4 548 €.

- Une subvention d'un montant de 1,50 € par élève ayant assisté à un spectacle « scolaire » au Kiasma durant l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2024/01-06 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 – VERSEMENT D'ACOMPTES AUX ASSOCIATIONS EN DÉBUT D'ANNÉE AU TITRE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances, expose :

Les subventions aux associations ne peuvent être, en principe, mandatées qu'après le vote de la délibération d'attribution. Ce soutien à l'action des associations du territoire nécessite l'examen préalable des dossiers de demande de subventions reçus, puis leur étude par les services de la Ville et les élus ayant une délégation en lien avec l'activité des associations concernées.

Dans l'attente, certaines associations peuvent avoir besoin de trésorerie avant le vote des subventions.

Une délibération du Conseil Municipal doit dès lors intervenir pour statuer sur les acomptes susceptibles d'être alloués.

Il est proposé au Conseil Municipal, vu la délibération du Conseil Municipal N° 2023/03-05 en date du 27 mars 2023 portant adoption du budget primitif 2023 :

- D'autoriser le versement d'acomptes à certaines associations, ceux-ci ne pouvant excéder la subvention qui leur a été accordée en 2023.
- De prévoir que les associations concernées et les montants sont les suivants :

	Subvention votée au BP 2023	Acomptes à verser
Castelnau Le Crès Football Club	39 000 €	15 000 €
Castelnau Basket	63 000 €	15 000 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2024/01-07 FINANCES – ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENTS POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT FAISANT L'OBJET D'AP/CP

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances, expose :

En application des articles L2311-9 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les dépenses d'investissement peuvent faire l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Par ailleurs, le nouveau règlement budgétaire et financier applicable au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 revient sur les principes applicables en matière de gestion pluriannuelle de crédits. Il y est notamment rappelé que chaque Autorisation de Programme se caractérise par une enveloppe de financement ainsi que par un échéancier prévisionnel de crédits de paiement.

Il est à noter que les autorisations de programme constituent une limite budgétaire de dépenses susceptibles d'être engagées pour le financement de projets d'investissement. Elles demeurent valables jusqu'à leur clôture et peuvent faire l'objet de révisions.

Quant aux crédits de paiement, ils constituent une limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Ils peuvent s'échelonner sur plusieurs exercices.

Quoi qu'il en soit, le montant total de l'AP est égal à la somme de ces crédits de paiement (CP) et sa modification entraîne nécessairement une mise à jour des échéanciers de crédits de paiements.

Dès lors, l'objectif est de présenter à l'assemblée délibérante, l'ensemble des projets d'investissement dont la réalisation s'effectuera sur plusieurs exercices comptables, en indiquant le total estimé de chaque projet et son échéancier budgétaire prévisionnel de réalisation.

En conséquence, pour tenir compte du rythme des réalisations des opérations, la présente délibération a pour objet de procéder aux révisions des crédits de paiement qui découlent de ces évolutions en reprenant ci-après, chacune des opérations.

1 Crèche LA RUCHE - Impasse Tranquillat

La création d'Autorisation de Programme et les crédits de paiement pour les travaux de création de la crèche dénommée « La Ruche » ont été adoptés par délibération du Conseil Municipal pour un montant de 2 300 000 €.

En raison des dépenses intervenues sur le précédent exercice budgétaire et en prévision de celles à venir, il convient d'actualiser ainsi qu'il suit l'échéancier de réalisation :

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) T.T.C	Répartition des crédits de paiement (CP) par exercice T.T.C		
	Paiements réalisés au 31/12/2023	CP 2024	CP exercices suivants
2 300 000 €	116 703,00 €	250 000,00 €	1 933 297,00 €

2 Nouveau restaurant scolaire JEAN MOULIN

La création d'Autorisation de Programme et les affectations de crédits de paiement pour le projet de réalisation d'un nouveau restaurant scolaire au sein du groupe scolaire Jean Moulin ont été adoptées par délibération du Conseil Municipal pour un montant de 1 200 000 €.

Au regard des dépenses effectuées sur le précédent exercice budgétaire et en prévision de celles à venir, il convient d'actualiser ainsi qu'il suit, l'échéancier de réalisation :

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) T.T.C	Répartition des crédits de paiement (CP) par exercice T.T.C		
	Paiements réalisés au 31/12/2023	CP 2024	CP exercices suivants
1 200 000 €	223 944,70 €	795 000,00 €	181 055,30 €

3 Groupe scolaire Jacques CHIRAC

La création de l'Autorisation de Programme et les affectations de crédits de paiement pour ces travaux de construction ont été adoptées par délibérations du Conseil Municipal pour un montant de 16 700 000,00 €.

Les travaux terminés, il convient de procéder à une ultime mise à jour de la consommation des crédits de paiement, avant la clôture de l'Autorisation de Programme, comme suit :

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) T.T.C	Répartition des crédits de paiement (CP) par exercice T.T.C		
	Paiements réalisés au 31/12/2023	CP 2024	CP exercices suivants
16 700 000,00 €	16 349 011,29 €	350 988,71 €	/

4 Extension du cimetière CHAMP JUVENAL

La création d'Autorisation de Programme et les crédits de paiement pour ces travaux d'extension ont été adoptés par délibérations du Conseil Municipal pour un montant de 1 600 000 €.

Il convient de constater les crédits réalisés en 2023 et répartir le solde des crédits sur une nouvelle durée.

Il convient d'actualiser ainsi qu'il suit, l'échéancier de réalisation :

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) T.T.C	Répartition des crédits de paiement (CP) par exercice T.T.C		
	Paiements réalisés au 31/12/2023	CP 2024	CP exercices suivants
1 600 000,00 €	57 054,00 €	1 042 000,00 €	500 946,00 €

5 Travaux de réaménagement et d'extension du Palais des Sports Jacques Chaban Delmas

La création d'Autorisation de Programme et les crédits de paiement pour l'ensemble de l'opération ont été adoptés par délibérations du Conseil Municipal pour un montant de 8 017 075,45 €.

Le programme arrivant à son terme, il convient de constater les paiements effectués jusqu'en 2023 d'inscrire sur 2024 les crédits permettant de procéder aux derniers règlements avant la clôture de l'autorisation de programme relative à l'achèvement de la phase 2 de l'extension.

L'ultime répartition des crédits de paiements se présente comme suit :

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) T.T.C	Répartition des crédits de paiement (CP) par exercice T.T.C		
	Paiements réalisés au 31/12/2023	CP 2024	CP exercices suivants
8 017 075,45 €	7 746 457,80 €	270 617,55 €	/

6 Parc et Maison du Numérique

La création d'Autorisation de Programme et les crédits de paiement pour les travaux de réalisation d'une Maison du Numérique et de son parc associé, ont été adoptés par délibérations du Conseil Municipal pour un montant de 5 250 000 €.

Au regard des dépenses effectuées sur le précédent exercice budgétaire et en prévision de celles à venir, il convient d'actualiser ainsi qu'il suit, l'échéancier de réalisation :

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) T.T.C	Répartition des crédits de paiement (CP) par exercice T.T.C		
	Paiements réalisés au 31/12/2023	CP 2024	CP exercices suivants
5 250 000,00 €	323 364,21 €	800 000,00 €	4 126 635,79 €

7 Parc Avenue de l'EUROPE

La création d'Autorisation de Programme et les crédits de paiement de ce projet ont été adoptés par délibérations du Conseil Municipal pour un montant de 4 245 880,00 €.

Au regard des dépenses effectuées sur le précédent exercice budgétaire et en prévision de celles à venir, il convient d'actualiser ainsi qu'il suit, l'échéancier de réalisation :

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) T.T.C	Répartition des crédits de paiement (CP) par exercice T.T.C		
	Paiements réalisés au 31/12/2023	CP 2024	CP exercices suivants
4 245 880,00 €	3 033 601,22 €	700 000,00 €	512 278,78 €

Ainsi, il convient de prendre acte du paiement des montants réalisés jusqu'au terme du précédent exercice budgétaire et réviser, à compter de l'année 2024, l'échéancier des crédits de paiement pour ces sept programmes structurants de la manière suivante :

Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Dépenses réalisées TTC (Au 31/12/2023)	Crédits de Paiements – 2024	Crédits de Paiements – exercices suivants-
Crèche La Ruche	2 300 000,00 €	116 703,00 €	250 000,00 €	1 933 297,00 €
Restaurant scolaire Jean Moulin	1 200 000,00 €	223 944,70	795 000,00 €	181 055,30 €
Groupe scolaire Jacques Chirac	16 700 000,00 €	16 349 011,29 €	350 988,71 €	/
Extension Cimetière Champ Juvénal	1 600 000,00 €	57 054,00 €	1 042 000,00 €	500 946,00 €
Extension Palais des Sports	8 017 075,45 €	7 746 457,80 €	270 617,55 €	/
Parc et Maison du Numérique	5 250 000,00 €	323 364,21 €	800 000,00 €	4 126 635,79 €
Parc Avenue de l'Europe	4 245 880,00 €	3 033 601,22 €	700 000,00 €	512 278,78 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2023/09-15 du 25 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 et le règlement annexé,

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant les travaux de réalisation de la nouvelle crèche « La Ruche »,

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant les travaux de réalisation d'un nouveau restaurant scolaire Jean Moulin,

Considérant qu'il convient de procéder à une ultime répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme concernant les travaux de réalisation du quatrième groupe scolaire Jacques Chirac avant d'autoriser sa clôture,

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant les travaux à réaliser dans le cadre de l'extension du cimetière du Champ Juvénal,

Considérant qu'il convient de procéder à une ultime répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme concernant les travaux d'extension du Palais des Sports avant d'autoriser sa clôture,

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant le projet de réalisation d'une Maison du Numérique,

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant le projet d'acquisition d'un parc Avenue de l'Europe,

- D'approuver l'actualisation des crédits de paiements et la mise à jour des phasages par exercice des échéanciers concernant les sept autorisations de programme retracées ci-dessus.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager sur cette base, les dépenses de ces opérations à hauteur des autorisations de programme et mandater les dépenses afférentes.

- D'acter l'inscription aux budgets 2024 et suivants des crédits budgétaires d'investissement en concordance avec les crédits de paiements desdites opérations.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame Carine BARBIER

« Merci, Monsieur DEWINTRE, pour cette présentation. Nous avons demandé avant ce Conseil Municipal d'avoir des détails sur à la fois les dépenses qui ont déjà été faites en 2023 pour chacun de ces programmes et les justificatifs, enfin, l'objectif des crédits de paiement qui seront sollicités pour 2024. Nous n'avons eu aucune réponse, c'est-à-dire que sur tous ces postes, hormis ce qui est déjà parti, Jacques Chirac ou l'extension du Palais des Sports, sur tous les autres postes, en fait, nous n'avons aucun élément, nous, Conseillers Municipaux sur quels sont les budgets qui sont engagés, pour quoi faire... La crèche La Ruche, est-ce qu'on peut avoir donc le projet exact, le projet à la fois physique de ce bâtiment, sa surface et le projet éventuellement pédagogique qu'il y a derrière ? Sur le restaurant scolaire, de la même manière, l'extension du cimetière, du champ Juvénal, nous n'avons aucun élément sur ces programmes. Or, vous sollicitez donc le vote du Conseil Municipal sur des montants que vous égrainez allègrement dans votre présentation, mais nous n'avons aucun élément sur la réalité et les projets concrets de ces différents investissements. Donc, nous aimerions pouvoir les recevoir, si ce n'est bien sûr pas ce soir, mais dans les jours prochains. Merci. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Mais non, mais quand même, j'avoue que... la Ruche, il y a eu une délibération du Conseil Municipal pour 2,3 millions. Donc c'est effectivement 2,3 millions qui ont été engagés pour ce programme. Et les dépenses, bien entendu, elles ont été réalisées, c'est impossible qu'elles ne soient pas réalisées. Là, j'avoue, je ne comprends pas. Ou alors il y a une incompréhension sur le système des APCP. »

Monsieur le Maire

« Et en toute transparence, l'administration vous a proposé de vous rendre aux services pour avoir des éléments. On vous a fait une réponse. Ne dites pas que vous n'avez pas eu de réponse. »

Madame Carine BARBIER

« Oui, tout à fait. On m'a fait une réponse en me demandant d'aller aux services, mais je suis désolée, Monsieur le Maire, je travaille à plein temps et donc je ne peux pas me rendre dans les services au pied levé. Je voulais juste compléter sur une question, c'est-à-dire que nous demandons à pouvoir voter séparément le point 6 sur la Maison du numérique, séparément par rapport au reste de la délibération. Merci. »

Monsieur François BROTHIER

« Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur cette délibération. Je vais être très court. Vous avez fait le choix de prévoir une seule délibération pour actualiser l'ensemble des crédits de paiement... la réactualisation des crédits de paiement de dépenses d'investissement en cours. Il aurait été à mon avis probablement plus judicieux de faire un vote pour chacun et cela aurait été probablement plus en phase avec l'esprit de l'article 2311 du CGCT. C'est de proposer un vote distinct pour chaque autorisation de programme, sachant qu'on peut avoir un avis totalement différent en fonction de chacune d'elles. Quoi qu'il en soit, votre choix nous amènera logiquement à voter contre puisqu'en cohérence avec nos positions, nous ne pourrons pas donner un avis favorable concernant la Maison du numérique qui est englobée dans le tout. Je note d'ailleurs, Monsieur le Maire, qu'à la fois dans vos vœux à la population et dans cette délibération, vous êtes revenu à la dénomination Maison du numérique et vous avez abandonné la terminologie Pôle N. Je vous en remercie. »

Monsieur le Maire

« Des petits détails. Allez, je mets aux voix. Oui, Monsieur CORVAISIER. »

Monsieur Richard CORVAISIER
« Je peux prendre la parole ? »

Monsieur le Maire
« Oui, oui, je vous y autorise. »

Monsieur Richard CORVAISIER
« Je vous remercie. Je profite de cette délibération-là pour vous questionner. Il y a des Castelnaudviens qui sont inquiets de la future réalisation de la Maison du numérique, du pôle numérique, on l'appelle comme on veut. Là, on voit que sur l'année 2024, on a 800 000 € de crédits de paiement et que déjà, il y a déjà eu 323 000 € de dépensés. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, Monsieur le Maire, si vous décidiez de renoncer à ce projet inutile, on n'aurait perdu que 323 000 €. C'est énorme, mais si demain vous ne refusez pas, vous n'acceptez pas d'annuler ce projet-là, on va arriver en fin d'année a priori, avant que les travaux débutent, à plus d'un million d'euros pour l'ensemble des études. Donc c'est le moment ou jamais, Monsieur le Maire, aujourd'hui, de stopper ce projet avant qu'il ne coûte bien trop cher à notre commune. Et par ailleurs, donc sur ce dossier-là, j'aurais voulu savoir quel était l'état d'avancement des études. Il y a fort longtemps que le concours a eu lieu. On ne voit rien avancer. On s'interroge sur l'évolution budgétaire de ce projet. Et donc, si vous pouviez nous répondre, et surtout si vous pouviez nous assurer que vous êtes en capacité de réinterroger l'opportunité de ce projet-là, cela nous rassurerait. »

Monsieur le Maire
« Le dossier avance avec la SERM, qui a le mandat, et on présentera en temps voulu. Allez, je mets aux voix. Qui est contre ? C'est bon, on passe au vote. »

Madame Carine BARBIER
« Oui, justement, c'est pour passer au vote. Je demande à ce que le point 6 soit supprimé de cette délibération. C'est un amendement, Monsieur le Maire, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire
« Alors, on met aux voix l'amendement. Qui est pour ? »

Madame Carine BARBIER
« Pour la délibération sur le point 6, on est bien d'accord. »

Monsieur le Maire
« Oui, sur l'amendement. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Et maintenant, on fait la délibération. Donc qui est pour ? Qui s'abstient ? Donc une abstention, deux abstentions. Et qui est contre ? OK »

Proposition de modification des modalités de vote présentée par Frédéric FAIVRE

La présente délibération a pour objet de procéder aux révisions des crédits de paiement qui découlent des évolutions de l'ensemble des 7 opérations concernées.

Nous demandons à dissocier le vote concernant le projet de réalisation d'une Maison du Numérique du vote concernant les 6 autres opérations, autrement dit de délibérer séparément pour la maison du numérique.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition de modification des modalités de vote
La proposition de modification des modalités de vote est rejetée.

Pour : 11 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention : 0

Contre : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ.)

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la délibération initiale.

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ.)

Abstention : 2 (Carine BARBIER, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Contre : 9 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.)

N° 2024/01-08 FINANCES - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HABITATIONS ÉCONOMIQUES (SFHE) – SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ POUR L'ACQUISITION EN VEFA D'UN ENSEMBLE DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX EN ACCESSION EN BRS (BAIL RÉEL SOLIDAIRE) RUE ARCHIMEDE – ZAC EURÊKA

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances, expose ;

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SFHE) a décidé d'acquérir en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) 12 logements en accession en bail réel solidaire (BRS) parmi un ensemble de 53 logements collectifs situés au sein du quartier de la ZAC Eurêka - Rue Archimède.

Le financement principal de l'opération provient d'un prêt aidé de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C) devant faire l'objet d'une garantie financière des collectivités locales.

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SFHE) a sollicité la Ville, afin qu'elle garantisse à hauteur de 100 % le prêt GAIA n° 154205 d'un montant total de trois cent un mille cinq cent soixante-dix-sept euros (301 577,00 €) qu'elle doit souscrire auprès de la C.D.C. pour financer lesdits logements.

Une délibération du Conseil Municipal doit dès lors intervenir pour statuer sur les conditions de la garantie de l'emprunt octroyé par la C.D.C au bailleur social.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2252-1, L.2252-2 et L.2252-5,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Considérant qu'aux termes de l'article L.2252-2 du CGCT, les ratios GALLAND ne sont pas applicables aux garanties d'emprunts octroyées par les collectivités, notamment pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte ainsi que les opérations d'acquisition réalisées par les organismes de foncier solidaire définis au premier alinéa de l'article L.329-1 du Code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie portant agrément en tant qu'Organisme Foncier Solidaire de la SA d'HLM « SFHE »,
CONSIDÉRANT que SFHE sollicite la Ville de Castelnau-le-Lez afin qu'elle octroie sa garantie à hauteur de 100 % pour une ligne de prêt,

Vu le contrat de Prêt N° 154205 ci-annexé, signé entre la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HABITATIONS ÉCONOMIQUES (SFHE) SOCIÉTÉ ANONYME HLM ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

- D'accorder la garantie de la Ville de Castelnau-le-Lez à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 301 577,00 euros souscrit par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HABITATIONS ÉCONOMIQUES (SFHE) - SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ, ci-après l'Emprunteur, auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- De prévoir que ce prêt, proposé par la Caisse des dépôts et Consignations est destiné au financement de l'acquisition en VEFA d'un ensemble de 12 logements collectifs en BRS, situé Rue Archimède au sein de la ZAC Eurêka.

- De constater que les caractéristiques financières de la ligne de prêt à garantir sont les suivantes :

Ligne du Prêt : GAIA LT
Montant : 301 577,00 euros

- **Durée de la phase d'amortissement :** 80 ans
dont durée de la phase du différé d'amortissement : 5 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + **0,60 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : **Échéance prioritaire (intérêts différés) :** *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité de l'échéance : De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

- De dire que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- D'autoriser M. le Maire à signer tous actes relatifs à cette garantie d'emprunt.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2024/01-09 APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT HÉRAULT ÉNERGIES POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES NEUFS ET/OU OCCASIONS

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Créé en 1990 pour assurer le développement et le renforcement des réseaux électriques du département de l'Hérault, le syndicat Hérault Énergies a développé son champ de compétences à d'autres secteurs pour répondre aux besoins des collectivités.

Dès lors, cet établissement public de coopération intercommunale propose d'intervenir pour le compte de celles-ci, selon le domaine souhaité.

Dans les conditions proposées, Hérault Énergies organise le regroupement de collectivités territoriales et leurs établissements publics intéressés par l'acquisition de véhicules, permettant ainsi d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, mais également de faciliter les actions de tous les membres du groupement de commandes en termes de développement durable, notamment en mettant à disposition un catalogue de véhicules.

Aussi, la Ville de Castelnau-le-Lez souhaite intégrer ce groupement de commandes afin de bénéficier de moyens mutualisés pour l'acquisition de véhicules électriques et hybrides, à l'état neuf ou d'occasion.

Cette démarche est matérialisée par la signature d'une convention constitutive désignant Hérault Énergies coordonnateur, avec comme rôle principal de veiller à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres, et ce, dans le respect des règles prévues par le Code de la commande publique. La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur et chaque membre s'assurera de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et suivants,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de véhicules neufs et/ou d'occasion électriques, hybrides et hybrides rechargeables,

Considérant les potentiels besoins de la Ville en matière d'achat de véhicules répondant aux critères proposés par le Syndicat Départemental HÉRAULT ÉNERGIES,
Considérant enfin l'intérêt d'adhérer à un groupement afin de mutualiser les besoins et d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence,

- D'autoriser la signature de l'acte constitutif ci-annexé, proposé par le Syndicat départemental Hérault Énergies, du groupement de commandes dans les domaines suivants :
 - acquisition de véhicules électriques, hybrides et hybrides rechargeables neufs pour les besoins propres de la Ville,
 - acquisition de véhicules électriques hybrides et hybrides rechargeables d'occasion pour les besoins propres de ses membres.
- D'autoriser le coordonnateur à signer et notifier les accords-cadres ou marchés dont la commune sera partie prenante.
- De fixer la participation financière de la Mairie de Castelnau-le-Lez conformément aux dispositions indiquées à l'article 7 de l'acte constitutif.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour la parole. On vous a envoyé différentes questions, certaines d'ordre technique. Juste pour que ce soit bien clair, lorsque la commune procédera à des achats de véhicules, on sera donc nous, Conseil Municipal, informé à travers la lecture des décisions. Ça, c'est ma première question, mais pour que ce soit bien clair, si vous pouviez y répondre, parce que cela n'a pas été cas par le passé, lorsque c'était l'exécution d'accord-cadre, donc, pour être sûr que là, on sera au courant lorsque la commune décidera d'acquérir un véhicule. C'est ma première question. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais je pense que les services vous ont répondu sur ce sujet. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Oui, mais je préfère que ce soit bien clair et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la nature de la question que j'avais posé, pour que ce soit bien entendu. »

Monsieur le Maire

« Cela a été écrit, donc ce sera clair. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Tout à fait, Monsieur le Maire. Ensuite, concernant l'usage des véhicules de la municipalité, est-ce que vous accepteriez qu'un bilan soit fait et qu'on ait une vision d'utilisation de ces véhicules, de ce parc de véhicules, pour justement nous montrer tous les efforts qui sont faits en termes de protection de l'environnement ? Et la première des démarches, au-delà de, en effet, passer sur des véhicules peut-être moins polluants, c'est déjà d'économiser le nombre de kilomètres parcourus. Et donc, est-ce qu'il serait possible, à l'occasion d'un prochain Conseil, que nous disposions d'un état de l'utilisation des véhicules pour qu'on puisse voir un petit peu où on se situe à ce niveau-là ? »

Monsieur le Maire

« Je crois que là aussi, les services vous ont répondu sur l'évolution du nombre de véhicules et... je suis en train de lire aussi... sur l'évolution, sur le parc restant. Voilà, on le fait en continu, je vous rassure. Tout est fait en continu sur ce sujet. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Oui, enfin, pour ce Conseil, c'était trop rapide, mais la question, c'était aussi sur le nombre de kilomètres parcourus et l'évolution d'année en année, quoi. Ce n'est pas... il n'y a rien de polémique. C'est juste pour que ces indicateurs-là soient vus, soient regardés, soient pris en compte et que cela puisse faire son chemin pour chacune des personnes et notamment celles qui sont en responsabilité actuellement. Cela nous paraît important que ces indicateurs-là soient soit mis en avant. »

Monsieur le Maire

« Attendez, Monsieur le Directeur Général des services va vous répondre. »

Monsieur Philippe GABAUDAN

« Mesdames, Messieurs, bonsoir. Quelques données sur le parc de véhicules municipal 2020. Il était constitué de 60 véhicules. Dans les véhicules, il y a les VL, les véhicules techniques, les fourgonnettes, les camions, les motos, les vélos électriques, qui sont aussi considérés comme des véhicules. Donc en 2020, on avait 60 véhicules sur le parc, dont 20 hybrides... attendez, excusez-moi... dont six hybrides ou électriques. En 2023, 62 véhicules dont 20 hybrides ou électriques, et en 2024, compte tenu des achats qui sont envisagés pour remplacer des véhicules, 63 véhicules dont 24 hybrides ou électriques, ce qui représente 38 % du parc total. L'augmentation du nombre de véhicules en 2024 est uniquement liée à l'acquisition de deux navettes électriques qui ont été conclues dans le cadre d'un partenariat qui a fait l'objet d'une présentation en Conseil Municipal au titre des décisions du Maire, c'est la décision 2023-03-65. Et lors du dernier Conseil Municipal, lorsque vous avez voté le plan de déplacements mobilité employeur, il vous a été précisé que la plupart des véhicules de service seraient disponibles pour l'ensemble des services dans le cadre d'un pool réservable à partir de l'intranet communal, tout cela pour contribuer à accroître la baisse du parc et la mutualisation des véhicules, puisque la plupart des véhicules ne font que de l'intra-muros à Castelnaud et donc roulent finalement très peu, ce qui explique également que nous les gardions très longtemps, parce qu'ils font très peu de kilomètres par an. Pour autant, ils sont utiles aux services pour se déplacer entre les différents équipements publics ou chantiers de la collectivité. »

Monsieur le Maire

« Allez, on passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2024/01-10 FONCIER : CESSION À TITRE ONÉREUX DE LA PARCELLE CADASTRÉE CK 166 - 8 CHEMIN DES CHÊNES

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de la commune de Castelnau-le-Lez, expose :

La Commune est propriétaire d'une parcelle bâtie, sise 8 chemin des Chênes, cadastrée CK 166, d'une contenance de 2411 m².

En date du 5 décembre 2022, la commune de Castelnau-le-Lez a approuvé la délibération n° 2022/12-19 portant sur le principe d'une cession à titre onéreux de la parcelle bâtie CK 166 en vue de la cession du bien, au profit de la SAS FRANCE BÉGUINAGES ou toute société pouvant s'y substituer, afin d'y réhabiliter l'ensemble immobilier pour y réaliser de l'habitat inclusif de type béguinage, sous condition suspensive de la désaffectation et de son déclassement préalable dans le domaine privé communal.

Préalablement à la vente de la parcelle bâtie CK 166, il a donc été nécessaire de constater la désaffectation du bien d'une part, et de prononcer le déclassement de ce bien du domaine public communal.

En date du 11 décembre 2023, le Conseil Municipal, par délibération N° 2023/12-14, a approuvé la désaffectation et le déclassement de ladite parcelle communale.

Par ailleurs, pour réaliser la cession de la parcelle bâtie CK 166, une demande d'estimation a été faite auprès du service des Domaines. En date du 7 juin 2022, le service des domaines a produit une estimation fixant la valeur vénale de ce bien à 399 000 € assorti d'une marge d'appréciation de plus ou moins 10 %. Compte tenu de l'ancienneté de cet avis, la commune a saisi le service des domaines afin de solliciter une actualisation de la valeur vénale de la parcelle CK 166. En date du 3 janvier 2024, ledit service a prorogé la valeur vénale fixée à 399 000 € par l'avis n° 2022-34057-25535.

La cession de ladite parcelle sis 8 chemin des Chênes au profit de la société FRANCE BÉGUINAGES, ou à toute société pouvant s'y substituer, sera donc réalisée au prix de 399 000 €.

L'ensemble des pièces administratives sera réalisé en partenariat avec l'Office Notarial de Baillargues. Les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur.

Vu l'estimation des domaines n° 2022-34057.25535 en date du 7 juin 2022 de la parcelle CK 166 pour un montant de 399 000 €,

Vu la lettre du service des domaines en date du 3 janvier 2024 reconduisant la valeur vénale du bien pour un montant de 399 000 €,

Vu la délibération N° 2023/12-14 en date du 11 décembre 2023 approuvant la désaffectation et le déclassement de ladite parcelle communale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession à titre onéreux de la parcelle bâtie cadastrée CK 166 sis 8 chemin des Chênes, au prix de 399 000 €, au profit de la société FRANCE BÉGUINAGES ou à toute société de projet pouvant s’y substituer,
- D’autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente, et notamment l’acte de vente

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix. Ah, pardon. Madame BARBIER et Monsieur BROTHIER. »

Madame Carine BARBIER

« Oui, rapidement. Simplement, nous allons de nouveau voter contre cette délibération, comme nous l’avions fait en décembre dernier sur le déclassement de ce bien du domaine public, je ne vais pas reprendre la discussion sur le prix de vente, mais pour deux autres raisons, que nous avons déjà évoquées. La première raison, c’est que nous sommes totalement opposés à ce que la Ville se dépossède de ses biens, qu’ils soient des propriétés bâties ou non bâties, au fur et à mesure des années, comme vous le faites, Monsieur le Maire, sous cette mandature. L’analyse des besoins sociaux et les conséquences que nous en tirons en termes de politique sociale ne sont toujours pas arrivées à son terme, donc nous pouvons dire que nous ne savons pas si ce bien, en l’occurrence, n’aurait pas servi à développer des services dont les Castelnaviens et les Castelnaviennes ont besoin. Par ailleurs, nous observons que dans le cadre de la modification du PLU et donc de l’élaboration du PLUI, aucun espace public n’est réservé pour créer de nouveaux services publics à la population, donc ceci fait que nous voterons contre cette délibération. »

Monsieur François BROTHIER

« Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Nous, pour notre part, nous voterons favorablement cette délibération. Par contre, nous souhaiterions être totalement sûrs qu’il s’agira bien de béguinage. On a vu que la société SAS Béguinages pouvait être éventuellement remplacée par toute société qui pourrait s’y substituer. Pour être très franc, on a été un peu échaudé par l’affaire Castel Med Park où vous nous aviez fait voter une délibération, que nous avons d’ailleurs votée à l’unanimité, concernant des équipements publics ou des services publics et il s’avère que ce sont maintenant des bureaux — et exclusivement des bureaux, parce que je me suis renseigné très en détail et toute entreprise peut s’y installer — donc il y a eu un peu un détournement de délibération.

Donc nous, on y est favorable au béguinage, mais Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez vraiment nous répéter que vous êtes... que cela fait partie du cahier des charges et qu’on ne risque pas de se retrouver face à une société qui ferait tout autre chose ? Voilà. Sinon, si vous nous rassurez sur ce point-là, nous voterons favorablement. »

Monsieur le Maire

« C’est France Béguinages, et oui, je passe l’acte avec France Béguinages et signe au permis avec eux. Donc pour moi, il n’y a pas d’ambiguïté là-dessus. Et même, je vous rajoute un autre élément, sur Eurêka, il est prévu aussi du béguinage dans le cadre du lot numéro 15, donc on se retrouve dans le même cas de figure. Je l’avais annoncé, c’est une politique du logement vis-à-vis des séniors. Dans ce cadre-là, vous avez le béguinage qui se trouve à l’ancienne école des Chênes, l’acte que l’on va passer, avec l’aménagement de huit logements et c’est bien marqué du “logement inclusif”, donc c’est précisé dans la délibération, si vous la lisez. Et il y est écrit : “ pour y réaliser de l’habitat inclusif de type béguinage ”. Donc c’est bien précisé dans la délibération et il en est de même sur les Mûriers, puisque les Mûriers, là

aussi, on fait du logement pour séniors, on a fait exactement la même chose. Donc quand je parle ici de parcours du logement pour nos aînés, pour nos séniors, nous y sommes en plein dedans. Vous aurez à quelques mètres, que cela soit de l'école des Chênes ou au foyer des Mûriers, vous aurez du logement adapté pour les séniors et du logement inclusif. »

Monsieur François BROTHIER

« Donc il s'agit bien d'un béguinage, donc totalement. On vous fait confiance, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie de cette confiance. Allez, je mets aux voix. Qui est contre ? Vous êtes contre le logement, celle-là... vous m'aurez tout fait avaler ici. Ce n'est pas des boas, ce n'est même plus des... Allez, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour. »

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 26 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Abstention : 0

Contre : 8 (Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

N° 2024/01-11 PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'arrêter l'état des emplois,

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnau-le-Lez :

- Propose la mise à jour du tableau des effectifs selon les modalités définies ci-dessous ;
- Précise que les emplois ouverts pourront être, pour les besoins du service, pourvus par voie contractuelle à défaut d'agents titulaires, conformément au Code général de la fonction publique, et aux articles L 332-8 à L332-12 pour les emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement.

Dans la filière Administrative,

- Il est proposé de créer 1 poste d'Attaché principal.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CRÉATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Attaché principal	7 (7 TC)	+ 1 (TC)	8 (8 TC)	Création d'emploi liée à un changement de filière

- Il est proposé de créer 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CRÉATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2 (2 TC)	+ 1 (TC)	3 (3 TC)	Création d'emploi pour recrutement sur emploi vacant

- Il est proposé de créer 1 poste de rédacteur.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CRÉATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Rédacteur	7 (7 TC)	+ 1 (TC)	8 (8 TC)	Création d'emploi liée à de nouveaux besoins

- Il est proposé de créer 1 poste d'Adjoint administratif.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CRÉATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Adjoint administratif	35 (35 TC)	+ 1 (TC)	36 (36 TC)	Réintégration d'un agent en disponibilité

Dans la filière Animation,

- Il est proposé de créer 1 poste d'Animateur.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CRÉATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Animateur	3 (3 TC)	+ 1 (TC)	4 (4 TC)	Création d'emploi liée à de nouveaux besoins

- Il est proposé de créer 1 poste d'Adjoint d'animation.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CRÉATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Adjoint d'Animation	34	+1 (TC)	35	Création d'emploi liée à de nouveaux besoins

	(23 TC ; 9 TNC 0.9 ; 2 TNC 0.6)		(24 TC ; 9 TNC 0.9 ; 2 TNC 0.6)	
--	---------------------------------------	--	---------------------------------------	--

Dans la filière Technique,

- Il est proposé de créer 1 poste d'Agent de maîtrise.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CRÉATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Agent de maîtrise	6 (6 TC)	+1 (TC)	7 (7 TC)	Création d'emploi liée à une promotion interne

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2024/01-12 PERSONNEL COMMUNAL – MISE À JOUR DES MONTANTS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS ET D'HÉBERGEMENT ENGAGÉS PAR LES AGENTS DANS LE CADRE DE DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES LIÉS À UNE MISSION

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnau-le-Lez, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions

statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu la délibération N° 2016/11-16 du Conseil Municipal du 17 novembre 2016 relative au plan de formation communal ;

Vu la délibération N° 2019/06-16 du Conseil Municipal du 13 juin 2019 relative à la mise à jour des montants de remboursement des frais d'hébergement.

Les agents qui se déplacent pour les besoins du service (mission, formation) en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement de leurs frais de repas et d'hébergement, sous la forme d'une indemnité de mission.

L'agent doit être muni, préalablement à son déplacement, d'un ordre de mission signé par l'autorité territoriale.

Il appartient à l'organe délibérant d'instaurer par délibération le régime d'application des indemnités de mission. Il doit notamment définir le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais et taxes d'hébergement dans la limite du taux prévu pour les agents de l'État.

À la date d'entrée en vigueur de cette délibération, les montants forfaitaires des indemnités de mission sont les suivants, en application de l'arrêté du 20 septembre 2023 :

	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	90 €	120 €	140 €	120 €	120 € ou 14 320 F.CFP
Repas	20 €	20 €	20 €	20 €	24 € ou 2 864 F.CFP

Pour l'application de ces taux, sont considérées comme grandes villes les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants.

Dans tous les cas précités, pour les agents ayant la qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite, le taux d'hébergement est fixé à 150 euros.

Ces montants forfaitaires des indemnités de mission seront revalorisés en fonction de la réglementation en vigueur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et de repas liés à une mission, à l'identique de ceux de l'État.
- De dire que les montants des indemnités évolueront selon les mêmes conditions que celles des agents de l'État.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER)

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire

« On passe aux questions orales. Je crois que la première, c'est Monsieur CORVAISIER, sur le local. »

- LOCAL FO

Monsieur Richard CORVAISIER

« Oui. Je vous remercie, Monsieur le Maire. Donc c'était une question pour comprendre un petit peu la méthodologie employée qui nous amène à un résultat. À la lecture des différentes décisions, on a vu une prise à bail pour un petit local de 27 mètres carrés pour l'un des syndicats. Et à la lecture du bail, on a été surpris de dispositions qui ne sont, ma foi, pas habituelles pour des locaux de bureau, mais surtout, on a été surpris par deux éléments. Tout d'abord, ces locaux nous paraissent non accessibles aux personnes à mobilité réduite parce que situés au premier étage et, semble-t-il, sans ascenseur. Donc on a toute une démarche, en tout cas un affichage d'une volonté de prendre en compte les thématiques d'accessibilité.

Cela veut dire que là, si l'un des agents de la commune a des difficultés de mobilité, et si pour cette personne, c'est compliqué de prendre un escalier, semble-t-il, en l'absence d'ascenseur, il ne pourra pas accéder à ces locaux-là, qui sont pris à bail. Donc en fait, on pourrait très bien chercher d'autres locaux en conséquence. Donc cela, c'est une question : est-ce le cas ? Est-ce accessible ou est-ce que ce n'est pas accessible ? Le deuxième élément qui nous a contrariés, et c'est une question de principe sur les dépenses d'argent public et de l'argent des Castelnaudviens, c'est en l'occurrence le montant du loyer. On a trouvé ce montant-là particulièrement élevé et surtout, bien plus élevé que le montant habituellement pratiqué sur notre commune, à Castelnaud — on n'a rien fait d'exceptionnel, il suffit de se renseigner auprès de professionnels et de regarder les annonces. Et donc on aurait voulu savoir ce qui justifiait d'avoir un surcoût pour ce loyer par rapport au prix moyen pratiqué sur la commune, donc un surcoût qu'on peut évaluer de 50 %. Donc voilà nos questions. Est-ce que ce local est accessible ou non ? Et s'il n'est pas accessible, pourquoi l'avoir pris ? Je pense que tous les personnels, quel que soit

leur état de santé et leur aptitude à se déplacer, ont, devraient avoir la possibilité d'accéder aux locaux syndicaux. Et deuxième question : qu'est-ce qui vous a amené à prendre un bail à ce montant-là des locaux ? Ce n'est pas la première fois qu'on trouve que lorsqu'on vend, on ne vend pas cher, lorsqu'on achète, on achète cher. Maintenant, cela semble s'appliquer également sur les prix à bail. Voilà, je vous remercie, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CORVAISIER, je vais vous répondre de manière précise. Vous n'ignorez pas que la réglementation impose aux collectivités de fournir aux organisations syndicales représentées au CST un local équipé pour l'exercice de leurs activités. La commune respecte ses obligations pour les deux organisations syndicales concernées. Le local que vous évoquez répond à cette obligation. Cette location a été rendue nécessaire, car considérée comme la plus efficiente dans l'attente de pouvoir dégager de la disponibilité dans un bâtiment communal. Sachez qu'il a été proposé deux locaux à l'organisation syndicale, dont un en rez-de-chaussée et parfaitement accessible et qu'elle a choisi celui au premier étage. Il a fallu ensuite conclure les contrats avec Enedis et Orange. Et là je vous rejoins, j'ai été moi aussi surpris par les délais que nous ont imposés ces deux entreprises pour nous raccorder à leurs réseaux. Sachez toutefois que dans cette attente, la commune a mis à disposition de l'organisation syndicale autant que de besoin des salles de réunion en mairie et des moyens de communication et photocopies. Et pour l'accessibilité, bien entendu, des salles resteront disponibles dans le cadre l'accueil de personnes à mobilité réduite, elles pourront être reçues juste à côté, à la mairie. Je vois que vous êtes devenu un grand spécialiste des questions d'achat et de locations immobilières. Je pense que vos références sont soit un petit peu datées, soit non applicables au cas évoqué, car ne pouvant pas sur des conditions comparables. Deuxième question, Madame BARBIER. »

- MOBILITÉ ET PLU

Madame Carine BARBIER

« Oui. La question est la suivante. Dans le rapport d'évaluation environnementale de la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme de Castelnau-le-Lez — modifié en mai 2023, réalisé par la Métropole et la Mairie de Castelnau-le-Lez durant la période de concertation publique qui s'est étalée sur le mois de mai 2023 — dans ce rapport, il est donc indiqué une seule phrase dans le chapitre 9, les déplacements et la mobilité, paragraphe 9.1, trafics routiers. Je cite : " Aucune donnée de trafic n'est disponible sur les voiries qui desservent les objets de la modification n°4". L'impact sur les déplacements routiers de la modification n° 4 du PLU n'a donc pas été évaluée dans cette évaluation environnementale, alors que vous savez, Monsieur le Maire, que les problèmes de congestion sont quotidiens sur l'avenue de l'Europe. La construction de 1500 logements supplémentaires qui serait permise par le PLU modifié, s'additionnant aux 2500 logements déjà construits sur cette avenue, aura un impact majeur sur la mobilité.

Pourriez-vous nous dire, Monsieur le Maire, si vous avez demandé, commandé, une étude de mobilité sur le sud de la commune, donc près de l'avenue de l'Europe et des quartiers sud, en évaluant l'impact de la construction de nouveaux logements sur l'avenue de l'Europe et en tenant compte des restrictions de circulation consécutives à la fermeture partielle projetée du passage à niveau 39 ? »

Monsieur le Maire

« Madame, vous m'interrogez en Conseil Municipal, donc en tant que Maire de la commune, sur le fait que dans le rapport d'évaluation environnementale de la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme de Castelnau-le-Lez réalisé par la Métropole, en effet, il est indiqué dans le chapitre 9, les déplacements et la mobilité, paragraphe 9.1, trafics routiers : " Aucune donnée de trafic n'est disponible sur les voiries qui desservent les objets de la modification n° 4. " Et de fait, si j'aurais demandé à ce qu'une étude de mobilité soit lancée sur le sud de la commune, évaluant l'impact de la construction de nouveaux logements sur l'avenue de l'Europe en tenant compte des restrictions de circulation consécutive à la

fermeture partielle projetée du Passage à Niveau 39. Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler que les compétences PLU et mobilité sont du ressort de la Métropole et non de la Ville de Castelnau et encore moins de son Maire. C'est donc à la Métropole seule de mener les études et solliciter les avis ou enquêtes publiques nécessaires à la révision du PLU. Permettez-moi également de vous rappeler que la commune n'a pas d'avantage compétence pour mener les procédures relatives à l'aménagement du PN 39, celles-ci étant des ressorts de SNCF infrastructures pour la partie voie ferrée et de la Métropole pour la partie voirie. Je vous rappelle enfin que, par courrier reçu le 6 octobre 2023, l'autorité environnementale a été saisie par Montpellier Méditerranée Métropole pour avis sur le projet de modification n° 4 du PLU sur la commune de Castelnau-le-Lez. Cet avis a été rendu dans le délai réglementaire de 3 mois à compter de la date de réception à la direction régionale et est disponible depuis début janvier. J'y observe que la Mission environnementale n'a soulevé aucune des observations que vous évoquez et concentre ses observations sur la nécessité d'apporter des précisions sur les mesures d'insertion paysagères des constructions sur le secteur de l'aube rouge et sur le tracé du bus-tram. Je ne doute pas que la Métropole saura apporter les réponses souhaitées par la MRAE.

Et nous allons conclure ce Conseil Municipal. Si vous le permettez, à titre très personnel, ce soir, j'ai une pensée pour une personne, mon grand-père, qui a aujourd'hui 100 ans. Quelques petites difficultés de santé, mais voilà, j'ai une pensée pour lui ce soir. Merci à vous et bonne fin de soirée. »

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H45**